

Plan d'activité 2021 du Groupe BEI



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE 

Plan d'activité 2021 du Groupe BEI

Janvier 2021

Plan d'activité 2021 du Groupe BEI

© Banque européenne d'investissement, 2021.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Clause de non-responsabilité

Le Plan d'activité 2021 a été approuvé par le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement (BEI) le 16 décembre 2020.

Le document contient des données prévisionnelles, telles que des projections financières. De par leur nature, ces estimations et ces projections peuvent se révéler inexactes.

Les données confidentielles ou financièrement sensibles ont été supprimées du présent document.

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org. Vous pouvez également contacter le bureau d'information de la BEI, à l'adresse info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.
Impression sur papier FSC

Table des matières

Glossaire et acronymes	iii
Résumé analytique	1
1. Perspectives économiques et géopolitiques	5
2. Décisions du Conseil d'administration de la BEI	9
3. Additionnalité et impact	11
• Programme de financement – Vue d'ensemble	12
• Programme de financement – Objectifs et stratégies.....	13
• Dans l'Union européenne.....	15
• À l'extérieur de l'Union européenne	17
• Activités spéciales.....	20
• Collaboration avec le Fonds européen d'investissement (FEI)	22
• Objectifs de politique publique.....	24
• Coopération avec la Commission et d'autres partenaires	29
• Services de conseil.....	31
4. Viabilité financière.....	35
• Collecte de ressources, relations avec les investisseurs et notes de crédit de la BEI.....	35
• Gestion des risques	37
• Planification financière.....	38
5. Notre façon de travailler	39
• S'appuyer sur le personnel et la réactivité de l'organisation.....	39
• Gouvernance	40
• Conformité, transparence et responsabilité	41
• Responsabilité d'entreprise	44
6. Conclusion	47
7. Tableaux des indicateurs et statistiques adoptés pour le Plan d'activité 2021	49

Glossaire et acronymes

3P	Méthode d'évaluation de la valeur ajoutée selon les trois piliers pour les projets dans l'UE
À l'extérieur de l'UE	Pays préadhésion, AELE, pays voisins et pays partenaires
À l'intérieur de l'UE	Les 28 États membres de l'Union européenne
ABE	Autorité bancaire européenne
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AELE	Association européenne de libre-échange
AI	Audit interne
ALA	Amérique latine et Asie
APD	Aide publique au développement
BAoD	Banque asiatique de développement
BCE	Banque centrale européenne
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BINPE	Banques et institutions nationales de promotion économique
BMD	Banque multilatérale de développement
CCE	Cour des comptes européenne
CDP	Carbon Disclosure Project
CFP	Cadre financier pluriannuel
COSME	Programme pour la compétitivité des entreprises et pour les petites et moyennes entreprises
ECDC	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (<i>European Centre for Disease Prevention and Control</i>)
EDGE	Dividendes économiques pour l'égalité hommes-femmes (<i>Economic Dividends for Gender Equality</i>)
EFRAG	Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (<i>European Financial Reporting Advisory Group</i>)
EGF	Fonds de garantie paneuropéen en réponse au COVID-19
EIAH	Plateforme européenne de conseil en investissement (<i>European Investment Advisory Hub</i>)
ELENA	Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (<i>European Local Energy Assistance</i>)
EMAS	Système de management environnemental et d'audit (<i>Eco-Management and Audit Scheme</i>)
ESG	Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

ETI	Entreprise de taille intermédiaire ; entreprise qui, par son effectif et son chiffre d'affaires, se situe entre la PME (selon la définition de l'UE, c.-à-d. comptant moins de 250 employés) et la grande entreprise
ETP	Équivalent temps plein
FdRBC	Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat
FEDD+	Fonds européen pour le développement durable Plus
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEI	Fonds européen d'investissement
FEIS	Fonds européen pour les investissements stratégiques
FI	Facilité d'investissement
FMI	Fonds monétaire international
Fonds ESI	Fonds structurels et d'investissement de l'UE
GES	Gaz à effet de serre
IDFF	Mécanisme de financement de la recherche sur les maladies infectieuses
IFD	Institutions de financement du développement
IFE	Enveloppe destinée à l'investissement d'impact
IFI	Institution financière internationale
IG	Inspection générale
InnovFin	Financement européen de l'innovation
INPE	Institution nationale de promotion économique
InvestEU	Programme qui sera mis en œuvre sur la période 2021-2027 et réunira sous une seule structure les multiples instruments financiers de l'UE soutenant actuellement les investissements dans l'UE
IVDCI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
Jaspers	Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (<i>Joint Assistance to Support Projects in European Regions</i>)
JNC	Juridiction non conforme
LBC-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
MAI	Mesure de l'additionnalité et de l'impact
MGP	Mécanisme de garantie de prêts
MIE	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

MPB	Meilleures pratiques bancaires
MPE	Mandat de prêt extérieur couvert par la garantie du budget de l'UE en vertu de la décision n° 466/2014/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 16 avril 2014
MTJ	Mécanisme pour une transition juste
Next Generation EU	Instrument d'urgence pour la relance de l'UE doté de 750 milliards d'EUR et destiné à aider à réparer les dommages économiques et sociaux immédiats causés par la pandémie de coronavirus
OCR	Obligation climatiquement responsable
ODD	Objectifs de développement durable des Nations unies
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OpDD	Obligation pour le développement durable
OPP	Les quatre objectifs fondamentaux de politique publique que sont l'innovation, le financement des PME et des ETI, les infrastructures et l'environnement
Pays candidats	Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie, Turquie
Pays candidats potentiels	Bosnie-Herzégovine, Kosovo (sous RCSNU 1244)
Pays préadhésion	Désigne collectivement les pays candidats et candidats potentiels
Pays voisins et pays partenaires	Pays méditerranéens (hors Turquie), Europe orientale, Caucase du Sud, Russie, pays ACP et PTOM, République d'Afrique du Sud et pays ALA
PIB	Produit intérieur brut
PIBM	Prêt intermédié à bénéficiaires multiples
PIR	Principaux indicateurs de résultat
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPS	Prêt-programme structurel
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
RCR	Ressources en capital-risque
R-D	Recherche-développement
REM	Cadre de mesure des résultats (<i>Results Measurement Framework</i>) (méthode d'évaluation de la valeur ajoutée des projets à l'extérieur de l'UE)
SBT	Initiative Science Based Targets pour la définition d'objectifs alignés sur les connaissances scientifiques

SEAE	Service européen pour l'action extérieure
SGE	Système de gestion environnementale
SOFR	Secured Overnight Financing Rate
SONIA	Sterling Overnight Interbank Average Rate
TIC	Technologies de l'information et de la communication
URBIS	Services de conseil pour les projets d'aménagement urbain (<i>URBan Investment Support</i>)
WRI	Institut des ressources mondiales (<i>World Resources Institute</i>)
WWF	Fonds mondial pour la nature (<i>World Wide Fund for Nature</i>)

Résumé analytique

- I. La pandémie de COVID-19, la maladie à coronavirus qui touche l'ensemble de la planète depuis début 2020, a fait déferler des ondes de choc sur l'économie mondiale et a profondément modifié l'environnement dans lequel le Groupe BEI opère. Face à cette crise, l'Union européenne (UE) a organisé une riposte de grande ampleur à laquelle la BEI participe par son programme de soutien immédiat destiné aux clients et aux secteurs les plus touchés par la crise, et par la création du Fonds de garantie paneuropéen (EGF, pour *Pan-European Guarantee Fund*). Une immense incertitude persiste néanmoins et il est évident que la Banque devra continuer à intensifier son action pour **soutenir la stratégie de l'UE en faveur d'une reprise économique durable**.
- II. Si les priorités stratégiques de la BEI et de l'UE ont été profondément bouleversées du fait de la pandémie de COVID-19, la lutte contre les changements climatiques compte toujours parmi les défis les plus décisifs de notre époque. Le Groupe BEI demeure résolu à continuer d'accroître la part des financements qu'il consacre au **soutien à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale**. Dans cette optique, la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat, un plan de développement qui couvre ses activités de financement et de conseil à l'appui de l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale à l'horizon 2025, a été approuvée par le Conseil d'administration de la BEI en novembre 2020, dans le prolongement de la Stratégie de la BEI en matière d'action pour le climat de 2015.
- III. La mission statutaire qu'est le soutien à la **cohésion** reste également au centre de nos préoccupations. Les différences structurelles qui persistent entre les États membres se creusent sous l'effet de la crise économique qu'entraîne la pandémie de COVID-19, dont les répercussions sont plus ou moins marquées d'un pays à l'autre de l'UE. L'engagement de la BEI à l'égard du Mécanisme pour une transition juste (MTJ) de la Commission constitue un pont important entre les deux principaux objectifs transversaux que sont l'action en faveur du climat et la cohésion. Nous accompagnerons la transition des régions qui dépendent actuellement davantage des combustibles fossiles vers des économies à faible intensité de carbone et capables de résister aux aléas climatiques, tout en restant attentifs à ce que personne ne soit laissé pour compte.
- IV. **L'innovation et la transition numérique** dans l'UE pâtissent d'un important déficit structurel d'investissements qui freine la croissance économique de l'UE. Ce manque de ressources financières risque aujourd'hui de s'aggraver durant la reprise post-COVID-19. Pour faire face aux effets de la crise, les entreprises européennes doivent repenser et accélérer leur transition numérique afin d'accroître leur résilience et leur productivité tout en optimisant leurs processus d'entreprise. Le Groupe BEI entend soutenir la transformation technologique dans l'UE, une évolution qui est porteuse d'innovation,

d'efficacité et d'amélioration des services et donc susceptible de favoriser une croissance plus inclusive et plus durable.

- V. Les **objectifs de politique publique (OPP)** de la BEI sont fondés sur la nécessité de démontrer le soutien que la Banque apporte par ses opérations aux priorités stratégiques définies par l'UE. La réorganisation des priorités dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP), les ambitions renforcées de la BEI dans son rôle de banque européenne du climat, le nouveau cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact et la nécessité de donner plus de visibilité à la contribution de la Banque aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies ont rendu nécessaire un ajustement du cadre des OPP de la BEI. Un nouveau cadre pour les OPP est donc présenté dans le présent Plan d'activité pour 2021. Aligné sur les grands objectifs pertinents de l'UE, il soutient une approche plus rationalisée pour la définition des objectifs et l'établissement des rapports connexes.
- VI. Outre les engagements sur ressources et risques propres du Groupe BEI dans ces domaines prioritaires, **la mise en œuvre des mandats de l'UE au titre du CFP 2021-2027 et des programmes relevant de l'instrument « Next Generation EU »** sera un élément clé du Plan d'activité pour les années à venir. Le Groupe BEI se tient prêt à exécuter les nouveaux mandats afin de soutenir la reprise qui interviendra après la crise dans l'UE et à jeter les bases d'une croissance durable à long terme s'appuyant sur les priorités fondamentales de l'UE que sont le climat, le numérique et la cohésion.
- VII. **À l'extérieur de l'Union européenne**, on observe un besoin persistant de financements européens plus efficaces à l'appui du développement pour mobiliser des ressources beaucoup plus abondantes, promouvoir le multilatéralisme et assurer l'autonomie stratégique de l'UE. Les activités de la BEI à l'appui du développement dépendront des dispositions transitoires en cours de discussion avec la Commission et les colégislateurs et de la mise en œuvre des mandats au titre du CFP 2021-2027. Malgré cette incertitude, l'objectif pour 2021 est de maintenir les financements de la BEI hors UE à des niveaux comparables à ceux des années précédentes, en ciblant le soutien aux mesures mises en place pour faire face à la crise du coronavirus dans les pays en développement, dont l'appui à court et moyen terme au secteur de la santé, le financement des PME et les investissements visant à stimuler la reprise économique, et en continuant à financer la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale. La BEI se tient prête à contribuer à l'approche coordonnée proposée par la Commission dans le cadre de l'initiative de l'équipe d'Europe (« Team Europe ») et à soutenir des projets qui aideront à surmonter la crise sanitaire et contribueront à renforcer la préparation en matière de santé et la résilience économique.
- VIII. Le **Fonds de garantie paneuropéen (EGF)**, autre pilier clé de la riposte du Groupe BEI face à la crise du coronavirus, est opérationnel depuis juillet 2020 et les premières opérations en relevant ont été approuvées par le Conseil d'administration de la BEI lors de sa réunion d'octobre 2020. L'EGF devrait permettre de mobiliser jusqu'à 200 milliards d'EUR de

financements durant la période de planification, en mettant l'accent sur les PME, les ETI, les grandes entreprises ainsi que les entreprises et établissements publics qui interviennent dans le domaine de la santé et de la recherche en santé ou fournissent des services essentiels dans le contexte de la crise sanitaire. Du fait que les activités menées par l'EGF sont de nature exceptionnelle dans une situation de crise, les opérations relevant de ce fonds de garantie seront considérées comme un additif au programme de financement exposé dans le présent Plan d'activité.

- IX. Après avoir enregistré une progression sans précédent, les activités du Fonds européen d'investissement (FEI) devraient continuer à augmenter considérablement en 2021, en raison principalement du rôle fondamental de l'institution dans la mise en œuvre de l'EGF, mais également dans le cadre d'InvestEU et d'autres mesures de soutien face à la pandémie de COVID-19. **Le Groupe BEI sera le principal partenaire de mise en œuvre pour InvestEU**, ayant la responsabilité de la gestion de 75 % de la capacité budgétaire totale de l'instrument. Une coopération et une intégration plus poussées seront donc nécessaires à l'échelle du Groupe. La création d'une fonction consacrée à la conformité et au risque Groupe, supervisée par le chef de la gestion des risques Groupe qui a été nommé au troisième trimestre de 2020, vient également renforcer la **gouvernance du Groupe BEI**.
- X. Le personnel du Groupe BEI continue de faire preuve d'engagement et de souplesse malgré les difficultés exceptionnelles qu'engendre la crise du coronavirus. La BEI poursuit ses objectifs dans un environnement opérationnel transformé et évaluera les enseignements tirés de la crise pour analyser les améliorations qui peuvent encore être apportées dans **notre façon de travailler**. Nous demeurons convaincus que nous pourrions continuer à remplir notre mission en tant que banque de l'UE.

1. Perspectives économiques et géopolitiques

La pandémie de COVID-19 a provoqué un ralentissement économique extrêmement marqué. Les perturbations qui en résultent sont ressenties partout dans le monde et dans tous les secteurs et viennent s'ajouter aux difficultés structurelles existantes. La pandémie reste une source d'incertitude et de bouleversements, avec l'apparition d'une deuxième vague et la propagation rapide de formes variantes très contagieuses qui accroissent les risques de dégradation, à court terme au moins. D'après les prévisions, le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait se contracter de 4,3 %¹ sur l'année 2020. Malgré les mesures monétaires et budgétaires sans précédent déployées aux quatre coins de la planète, la plupart des analystes prévoient qu'en 2021, l'activité économique dans les pays avancés restera à des niveaux nettement inférieurs à ceux d'avant la crise. L'incertitude domine, et nul ne peut dire à ce jour quels seront les effets d'une deuxième vague de la pandémie, les avancées dans la mise au point de traitements médicaux et de vaccins ou les éventuels nouveaux bouleversements qui viendront ébranler le système économique, ou encore comment se mettra en place un nouveau mode de vie à plus longue échéance.

Les prévisions d'automne de la Commission européenne indiquent une contraction de 7,4 % du PIB dans l'UE en 2020 et un recul compris entre 2,2 % et 12,4 % dans les États membres. Un faible 4,1 % est attendu en 2021, dans une reprise en forme de U s'amorçant au troisième trimestre de 2020. Le choc économique est susceptible d'avoir des conséquences sur le long terme. Les niveaux d'activité devraient rester inférieurs à ceux d'avant la crise jusqu'en 2022. Au deuxième trimestre de 2020, l'investissement, composante la plus volatile du PIB, a enregistré un recul un peu moins marqué que celui du PIB, probablement à la faveur d'une réserve d'engagements existants. Les mesures de soutien public visant à favoriser directement la relance et à réduire l'incertitude peuvent jouer un rôle important pour faire en sorte que cette réserve ne se tarisse pas.

Les aides budgétaires massives et immédiates ont eu des effets tangibles sur les marchés du travail et les entreprises. Les marchés du travail ont clairement souffert, mais la hausse du taux de chômage dans l'UE est restée limitée (de 6,5 % en mars à 7,5 % en septembre). Toutefois, non seulement les différences structurelles entre les États membres restent importantes, mais elles sont également amplifiées par la crise. La hausse des prix à la consommation reste modérée, l'effondrement de la demande compensant toute apparition, localement, de goulets d'étranglement. Un renforcement soutenu de l'euro au cours des derniers mois a contribué à faire reculer l'inflation à un niveau qui n'a jamais été aussi bas. En l'absence d'une poussée soudaine des prix, la politique monétaire devrait, selon les attentes, demeurer très accommodante, et prévoir à la fois des apports de liquidités et des achats d'actifs, avec, probablement, des taux de rendement se maintenant à bas niveau et des valorisations d'actifs élevées, soit un facteur important d'un retour au calme sur les marchés financiers.

Comme le montrent les analyses effectuées par la BEI², différentes mesures de soutien sous forme de mise à disposition de liquidités et de garanties ont contribué à protéger les entreprises, au prix d'un levier financier accru. Ces mesures sont certes efficaces pour

¹ Prévisions économiques de l'automne 2020, Commission européenne (novembre 2020).

² [Document de travail de la BEI 2020/09 intitulé « Investment vs debt trade-offs in the post-COVID-19 European economy ».](#)

absorber les chocs, mais sans une reprise de la demande, elles accentueront la vulnérabilité et les risques de dégradation de la solvabilité, en forçant in fine les entreprises à opérer un arbitrage entre investissements et levier renforcé. Ainsi, les fonds propres auront un rôle à jouer dans le maintien de l'investissement dans les entreprises.

En dépit de la force du soutien public, l'incertitude continue de peser sur les investissements. À cause du confinement, de nombreuses entreprises – surtout parmi les PME – se sont retrouvées en manque de liquidités. Les aides publiques immédiates ont été essentielles pour affronter les premiers défis et alléger les contraintes d'accès aux ressources en fonds de roulement. Mais d'après l'enquête de la BEI sur l'investissement qui a été menée durant l'été 2020, l'incertitude accrue constitue un frein à l'investissement qui pèse sur 80 % des entreprises de l'UE³. Par conséquent, les entreprises prévoient, en majorité, de réduire et non d'accroître leurs investissements en 2020. S'agissant de la pandémie de COVID-19, 45 % des entreprises de l'UE pensent réduire leurs investissements à cause de la crise. Dans le même temps, les entreprises reconnaissent qu'elles doivent s'adapter du fait que les économies mondiales opèrent une transformation numérique et font face aux défis des changements climatiques. Dans ce contexte, presque 60 % des entreprises de l'UE estiment qu'un recours bien plus grand aux technologies numériques sera nécessaire tandis qu'environ 40 % considèrent qu'elles seront contraintes de revoir leur offre de produits et de services et leurs chaînes d'approvisionnement. **L'adaptation à ce nouveau mode de fonctionnement nécessitera des investissements bien plus importants pour mettre en œuvre les technologies intelligentes et vertes.**

Les conséquences de la pandémie sur l'UE sont sans équivalent. Premièrement, l'économie ouverte de l'UE est très exposée aux aléas planétaires, du fait notamment qu'elle est dépendante des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ensuite, le choc économique n'est pas homogène dans tous les États membres et dans tous les secteurs. Alors que la demande a augmenté pour certains secteurs comme celui de la santé, des produits pharmaceutiques ou de l'informatique, elle a chuté pour ceux liés au tourisme, aux transports et aux hydrocarbures. Le choc économique pourrait également avoir un effet catalyseur alors que l'UE cherche à gérer les transitions requises pour faire face aux changements climatiques et technologiques. Rappelons que la pandémie est apparue alors que la croissance économique marquait déjà le pas et que la situation du secteur automobile de l'UE, en particulier, était préoccupante. Face à ces défis, une prise de risque du secteur privé et un soutien du secteur public sont indispensables. Selon les résultats de l'enquête, les déficits d'infrastructures sont généralisés et y remédier est une priorité pour les municipalités de l'UE⁴. En outre, l'exposition à l'épidémie, la marge de manœuvre budgétaire, les capacités en matière de santé et de soins, le poids des différents secteurs dans l'économie et le chômage structurel sont autant d'éléments d'un cercle vicieux qui a tendance à affaiblir la cohésion. Les États membres qui ont le plus souffert dans le sillage de la crise de la dette souveraine dans la zone euro sont les plus exposés. Enfin, les disparités sociales et régionales demeurent des défis importants. Ces éléments mettent en évidence l'importance de l'offre de services publics, surtout dans la santé, les soins et l'éducation, où des infrastructures solides sont indispensables.

À l'extérieur de l'UE, le PIB devrait reculer de 3,8 % en 2020, puis enregistrer un rebond de 4,7 % en 2021. D'après les perspectives de l'économie mondiale publiées par le FMI, les

³ Se reporter aux [publications liées à l'enquête EIBIS](#).

⁴ Se reporter à [l'enquête 2020 de la BEI auprès des municipalités](#).

économies d'Amérique latine, où plusieurs pays traversaient déjà une crise économique avant la pandémie, comptent parmi les plus durement touchées, avec une contraction du PIB estimée à environ 8 %. Le Moyen-Orient et l'Asie centrale ainsi que les régions émergentes et en développement d'Europe vont vraisemblablement perdre quelque 4 à 5 % en 2020, puis enregistrer des rebonds de 3 à 4 % en 2021, notamment en raison de la chute du prix des hydrocarbures.

La BEI a entrepris d'examiner la vulnérabilité des marchés émergents et des pays en développement face à la pandémie. Sachant que les aspects épidémiologiques et médicaux de cette dernière détermineront largement l'impact sur chaque pays, l'analyse s'attache à démontrer la capacité de chaque économie à réagir face à la pandémie. Dans les Balkans occidentaux, plusieurs pays relèvent de la catégorie de vulnérabilité intermédiaire. Dans le voisinage méridional, un pays est classé dans le groupe le plus vulnérable, mais la plupart des autres pays voisins du Sud présentent une vulnérabilité intermédiaire. La majorité des pays du voisinage oriental de l'Union européenne et d'Asie centrale font partie du groupe de vulnérabilité intermédiaire, alors que les deux pays les plus pauvres relèvent de la catégorie de vulnérabilité la plus élevée.

2. Décisions du Conseil d'administration de la BEI

Sur la base du Plan d'activité 2021 tel que décrit dans le présent document, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé les éléments suivants :

Programme de financement

- I. Orientation en matière de **décaissements** : 47 à 57 milliards d'EUR en 2021.
- II. Volume total de nouvelles **signatures** : 63 milliards d'EUR (+10 %/-10 %) en 2021.

Programme d'emprunt

- III. Une **autorisation globale d'emprunter**⁵ à concurrence d'un montant maximum de 70 milliards d'EUR pour 2021 et une autorisation d'effectuer des opérations de gestion de trésorerie et de produits dérivés.

Budget

- IV. Dépenses et recettes du budget d'exploitation et du budget d'équipement pour 2021. Le budget total pour les dépenses d'exploitation est de 1 064,4 millions d'EUR, ce qui se traduit par un taux de couverture des coûts de 147 %.
- V. Délégation au Comité de direction des décisions concernant le budget des frais de personnel et dépenses d'exploitation en rapport avec les accords de mandat existants, pour autant que le cadre budgétaire approuvé par le Conseil d'administration de la BEI pour ces mandats soit respecté (comme avalisé dans le Plan d'activité 2021).
- VI. Principe d'une mise à disposition, en 2021, des ressources nécessaires pour mettre en œuvre d'autres initiatives nouvelles dès lors que le Conseil d'administration de la BEI les aura approuvées et aura été informé de leur incidence sur le budget et sur la couverture des coûts pour 2021.

⁵ L'autorisation globale d'emprunter représente le montant plafond et ne doit pas être considérée comme un objectif imposé. La Banque se réserve également la possibilité d'en ajuster le montant, en particulier si ses besoins de ressources évoluent en cours d'année.

3. Additionnalité et impact

La BEI est une banque au service des politiques. Elle doit s'assurer que ses opérations sont conformes aux critères de financement mais aussi qu'elles génèrent une additionnalité. Elle s'appuie sur des critères d'**admissibilité**, conjugués à l'affectation de ressources selon des objectifs de politique publique (OPP), pour que les activités soient en adéquation avec ses obligations statutaires et les objectifs stratégiques de l'UE. L'**additionnalité** garantit que le soutien de la BEI aide ou renforce des projets admissibles – du point de vue du bien-être public – d'une façon que le marché ne pourrait à lui seul offrir, du moins dans les mêmes délais, notamment en remédiant aux lacunes du marché.

En octobre, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation de la valeur ajoutée pour renforcer la mesure de l'additionnalité et de l'impact de la Banque (**Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact de la BEI – MAI**). Le nouveau cadre va au-delà de la mesure au sens strict et permet à la Banque de démontrer plus efficacement comment elle parvient à changer la vie des populations. Il renforce la mission de la BEI et la façon dont elle rend compte de son action en tant qu'institution publique du fait qu'il sensibilise son personnel et ses parties prenantes et soutient une amélioration de la communication autour de ses opérations.

Le nouveau cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact comprend une évaluation de l'additionnalité fondée sur trois piliers :

- le premier pilier évalue dans quelle mesure les opérations de la BEI remédient aux situations d'investissement médiocres et aux déficits d'investissement découlant de défaillances du marché (le **pourquoi** de l'intervention de la BEI) ;
- le deuxième pilier évalue **quel** projet peut remédier efficacement aux défaillances du marché recensées au titre du premier pilier, et dans quelle mesure ;
- le troisième pilier évalue **comment** la BEI aide ou renforce un projet par l'apport d'un soutien financier ou non financier en complément de ce qui est disponible auprès d'autres sources sur le marché.

Le changement de système de notation de la valeur ajoutée, de l'ancien système d'évaluation (3P/REM) au cadre MAI, entraîne une révision des principaux indicateurs de résultat pertinents ayant trait à la valeur ajoutée (PIR). Il existe actuellement six principaux indicateurs de résultat qui correspondent aux résultats des opérations dans l'UE et hors UE pour chacun des trois piliers. Avec la mise en œuvre du nouveau cadre relatif à la valeur ajoutée, il y aurait un indicateur principal de résultat pour chaque pilier (trois au total) mesurant la valeur ajoutée à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE. Deux options différentes pour les futurs principaux indicateurs de résultat ont été soumises au Conseil d'administration en octobre. Comme l'on ne dispose pas encore de données solides, il a été décidé de mettre en œuvre les deux options en parallèle en 2021. L'analyse plus poussée des données servira de base pour fixer des objectifs plausibles concernant les nouveaux principaux indicateurs de résultat. Pour 2021, des orientations indicatives sont présentées dans les [tableaux 1a et 1b](#).

La caractéristique la plus remarquable du nouveau cadre relatif à la valeur ajoutée est la **déclaration relative à l'additionnalité et à l'impact**, qui sera publiée pour chaque opération approuvée. La déclaration résume les principaux arguments en faveur de l'intervention de la Banque, les résultats attendus et l'impact de l'opération ainsi que la façon dont la BEI contribue spécifiquement à aider ou à renforcer le projet.

Tableau 1a – Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact – PIR en matière de valeur ajoutée selon l'option 1

OPTION 1		2021		
		Orientations	Tolérance	Fourchette approuvée
Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact - Moyenne des notes du portefeuille par rapport à un niveau de référence minimum		Catégorie cible		
- Premier pilier : stratégie	Très bonne	3,0	± 0,3	2,7-3,3
- Deuxième pilier : qualité et résultats du projet				
- Troisième pilier : contribution de la BEI				

Tableau 1b – Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact – PIR en matière de valeur ajoutée selon l'option 2

OPTION 2		2021			
		Orientations	Tolérance	Fourchette approuvée	
Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact - Proportion des opérations approuvées dans les deux catégories les mieux notées		Catégories			
- Premier pilier : stratégie	Très bonne/excellente	%	80	± 5 %	75 %-85 %
- Deuxième pilier : qualité et résultats du projet					
- Troisième pilier : contribution de la BEI					

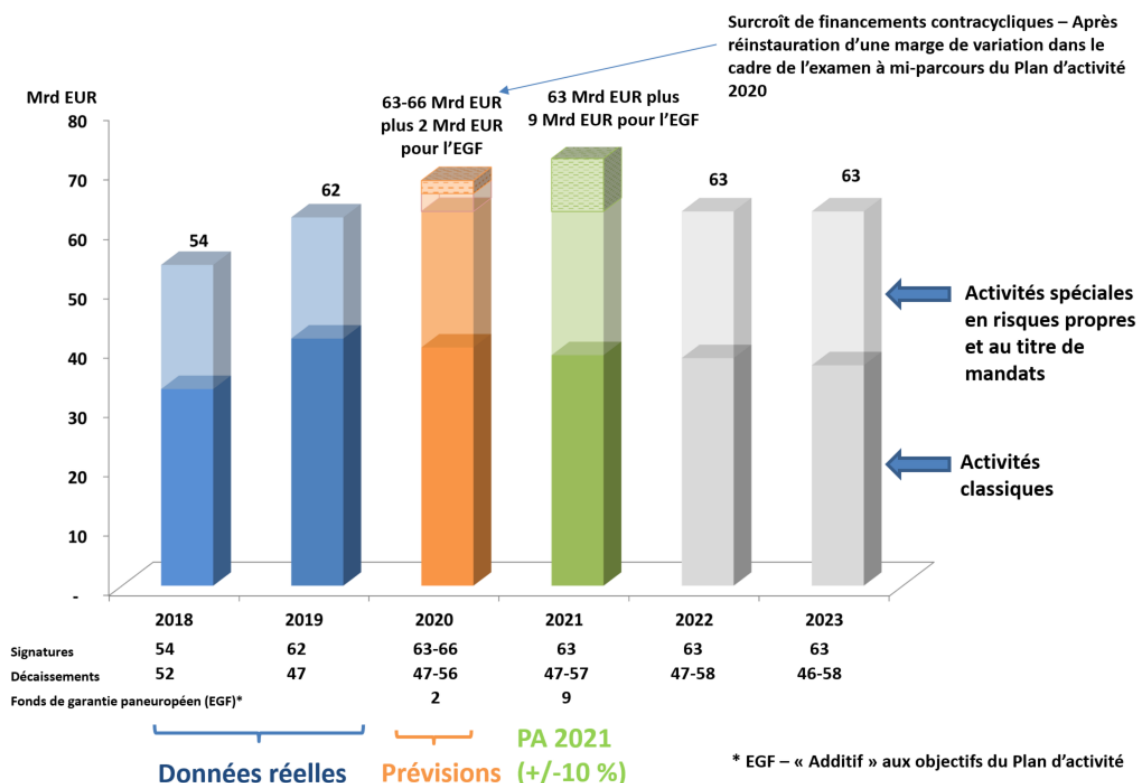
Programme de financement – Vue d'ensemble

Le programme de financement global de la Banque pour 2021 a été défini pour optimiser l'impact et l'additionnalité tout en soutenant une reprise économique durable dans l'UE et en répondant à l'évolution des priorités de l'UE dans le nouveau CFP 2021-2027. Dans le même temps, la viabilité financière du Groupe à plus long terme reste déterminante dans le calibrage d'un programme de financement qui établit un équilibre entre volume et risque.

Le **graphique 1**⁶ reflète l'évolution récente et les prévisions relatives au programme de prêt sur les ressources propres de la BEI.

⁶ Les tableaux détaillés des indicateurs de résultat, des objectifs de politique publique et des indicateurs de suivi ainsi que d'autres statistiques pertinentes relatives au Plan d'activité 2021 sont présentés à la [section 7](#).

Graphique 1 – Évolution du programme de financement de la BEI
(sur les ressources propres de la BEI)



Programme de financement – Objectifs et stratégies

Le programme de financement pour 2021 sera face à des défis inédits puisque la BEI s'emploiera à jouer son rôle dans la stratégie de relance de l'UE tout en restant attachée à la réalisation de ses objectifs fondamentaux. Dans les années à venir, les activités de la BEI s'inscriront dans le contexte de la double crise découlant de la pandémie de COVID-19 et de l'urgence climatique. L'un des principaux aspects ayant guidé l'élaboration du présent Plan d'activité porte sur la manière dont la Banque y fera face en se fixant des objectifs suffisamment ambitieux mais réalistes.

Les défis inédits que pose l'environnement opérationnel ont déjà été évoqués dans la [section 1](#) ; ils se manifestent notamment par l'absence de continuité des investissements, des déficits croissants en la matière et l'incapacité des investisseurs tant publics que privés à concevoir les plans d'investissement à long terme nécessaires. La crise liée à la pandémie de COVID-19 nuit à la prospection et à la planification de projets de grande envergure et retarde les investissements directs dans le secteur public, en particulier dans les administrations infra-étatiques et locales.

L'environnement caractérisé par la persistance de taux bas voire négatifs continue d'influer sur les conditions de tarification de la BEI au sein de l'UE. En particulier, la Banque entend offrir à ses clients d'autres avantages, tels que des montants plus élevés, des durées plus longues ou une prise de risque accrue. Le rehaussement de crédit prévu par les mandats de l'UE renforce également l'offre de produits du Groupe BEI et lui permet de remédier aux

lacunes du marché, en particulier là où les mesures d'intervention face à la pandémie de COVID-19 limitent la capacité d'action des secteurs public et privé.

Le [tableau 2](#) présente la ventilation des signatures et des décaissements par région.

Tableau 2 – Signatures et décaissements d'opérations sur les ressources propres de la BEI à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE

Mrd EUR	2019 Montant réalisé	2020 Prévisions	2021 Orientations	2022 Chiffres indicatifs	2023 Chiffres indicatifs
Total des décaissements à l'intérieur de l'UE	43,7	41,5-50,0	42,0-51,5	42,0-52,5	41,0-52,5
Total des décaissements à l'extérieur de l'UE	3,8	5,5-6,0	5,0-5,5	5,0-5,5	5,0-5,5
Total des décaissements	47,5	47,0-56,0	47,0-57,0	47,0-58,0	46,0-58,0
Total des signatures à l'intérieur de l'UE	54,9	54,0-57,0*	55,3	55,3	55,3
Total des signatures à l'extérieur de l'UE	7,0	8,0-9,0	7,7	7,7	7,7
Total des signatures	61,9	63,0-66,0*	63,0	63,0	63,0

* Après réinstauration d'une marge de variation pour 2020.

Le Plan d'activité prévoit une marge de variation de +/- 10 % pour le volume de signatures en 2021 afin de conférer au Comité de direction de la BEI la marge de manœuvre nécessaire dans un environnement opérationnel extrêmement incertain. En 2020, il nous fallait à l'évidence faire preuve de souplesse pour s'adapter à l'évolution des conditions de marché au fur et à mesure de l'émergence de nouvelles priorités. Les périodes de confinement, la distanciation sociale et les restrictions de déplacement ont fait naître des contraintes opérationnelles pesant sur la mise en œuvre de notre programme d'activités.

La réponse de la BEI à la pandémie de COVID-19 durant l'année 2020 a conduit à réorganiser dans une large mesure notre programme d'activités initial. Nous avons dû apporter rapidement un soutien d'urgence à nos clients et répondre à l'évolution des priorités de l'UE. Le dispositif d'intervention d'urgence a été apprécié par les clients et la demande ne cesse de croître. Le rôle contracyclique de la Banque est attesté par la solide réserve de projets, qui résulte principalement d'une augmentation notable de la demande de soutien émanant des PME et des ETI, qui sont les plus touchées par la crise, et du financement des besoins urgents de trésorerie liés à des investissements en faveur du secteur public dans le domaine de la santé.

Fonds de garantie paneuropéen

Le Fonds de garantie paneuropéen (EGF) est conçu pour répondre aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, de sorte que les entreprises admissibles – en particulier les PME – dans les États membres participant à l'EGF puissent avoir suffisamment de trésorerie disponible et accès aux financements pour supporter les effets de la crise et poursuivre leur croissance à moyen-long terme. Les activités relevant de l'EGF représentent un additif aux activités principales de la Banque telles qu'elles figurent dans le présent Plan d'activité. L'EGF, qui est un instrument hors bilan, permet au Groupe BEI d'élargir son action au-delà de ses domaines d'activité traditionnels grâce à des investissements ciblés à fort impact.

L'EGF est opérationnel depuis le mois de juillet et a reçu à ce jour des accords signés par 21 États membres de l'UE, représentant environ 97 % du capital de la BEI. Il soutiendra jusqu'à 200 milliards d'EUR de financements ciblant en priorité les PME, les ETI, les grandes entreprises ainsi que les entreprises du secteur public. Les entités situées dans les États membres participants qui œuvrent dans les domaines de la santé et de la recherche en santé ou fournissent des services essentiels en réponse à la crise sanitaire pourraient également être admissibles à un financement. Compte tenu du délai serré de mise en œuvre, l'offre de produits relevant de l'EGF est limitée et s'appuie sur des produits existants, que ce soit de la dette (produits de partage des risques, produits plafonnés et non plafonnés) ou des apports de fonds propres et de quasi-fonds propres.

Le FEI devrait approuver un maximum de 500 opérations distinctes avec des intermédiaires financiers d'ici à la fin de 2021. Le 31 août 2020, le FEI a publié un appel à manifestations d'intérêt invitant les intermédiaires financiers à déposer une demande de financement au titre de l'EGF. Plus de 4 milliards d'EUR de financements ont été approuvés à fin 2020 et les premières signatures sont attendues au premier trimestre de 2021.

Les premières opérations relevant de l'EGF ont été approuvées par le Conseil d'administration du FEI et le Conseil d'administration de la BEI lors de leurs réunions d'octobre. Le comité des contributeurs de l'EGF a approuvé des autorisations globales à concurrence de 1,4 milliard d'EUR pour les prêts de la BEI (produits de partage des risques associés à un portefeuille et prêts d'amorçage-investissement) ainsi qu'un montant de 2,8 milliards d'EUR pour les instruments de prêt et d'apport de fonds propres du FEI (*Uncapped Guarantee* : 1,6 milliard d'EUR, *Capped Guarantee* : 350 millions d'EUR, *Senior Private Credit Funds* : 140 millions d'EUR, *Target Fund Size Facility/Selective Loan Funds Facility* : 640 millions d'EUR et *Existing Funds Top-up Facility* : 20 millions d'EUR). Le comité de l'EGF a également approuvé des opérations individuelles de la BEI et du FEI pour un montant de 962 millions d'EUR, dont des garanties non plafonnées de 162,5 millions d'EUR en faveur d'une banque coopérative italienne, de 57 millions d'EUR en faveur d'un intermédiaire néerlandais, de 227,5 millions d'EUR en faveur d'une institution financière nordique et de 500 millions d'EUR en faveur d'une banque espagnole, ainsi qu'une opération d'apport de fonds propres de 15 millions d'EUR avec un fonds nordique afin que les PME ainsi que les entreprises plus grandes et le secteur de la santé puissent avoir accès à des financements par l'intermédiaire de partenaires financiers locaux dans toute l'Europe.

Dans l'Union européenne

Le volume total de signatures dans l'UE devrait rester stable à un niveau viable sur le long terme, à environ 55 milliards d'EUR par an sur la période de planification. Le Groupe BEI restera aussi attaché à exécuter les mandats de l'UE, en particulier InvestEU, qui réunit sous une seule structure les multiples instruments financiers de l'UE soutenant les opérations dans l'UE.

La Banque continuera d'apporter des financements à long terme indispensables dans l'UE à l'aide de sa gamme complète de produits afin de répondre aux besoins du marché et de remédier aux déficits d'investissement. En outre, elle mettra à profit sa connaissance du marché et ses réseaux établis avec les investisseurs publics et privés pour sélectionner des projets et concevoir des structures de financement qui contribuent à la cohésion et à la compétitivité de l'économie de l'UE. Des prestations supplémentaires non financières, comme

les services de conseil, seront également proposées de sorte à attirer d'autres sources de financement.

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a souligné combien les produits classiques de la BEI restent cruciaux pour lever et décaisser d'importants volumes de financements à l'appui de projets et (ou) de contreparties. Cela apparaît très clairement dans le soutien de la BEI via l'intermédiation de prêts pour les PME et les ETI confrontées à des déficits de trésorerie durant le confinement. De fait, la demande globale de prêts pour les PME et les ETI devrait progresser au cours de la période de planification ; les PIBM, les substituts de prêts et les produits permettant un allègement des exigences en fonds propres (structures de titrisation et partage des risques, par exemple) restent les produits les plus pertinents pour le secteur bancaire.

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) constitue la référence pour la mise au point de produits au titre des activités spéciales de la BEI dans l'UE, lesquelles visent en particulier les entreprises du secteur privé présentant des risques plus élevés qui n'auraient pas accès au crédit sans cet appui. Les produits relevant du FEIS génèrent une plus grande additionnalité que les produits classiques, ce qui fait du FEIS un instrument unique pour favoriser la croissance durable et l'emploi, des éléments essentiels pour la cohésion et la compétitivité. Le prêt que la BEI a accordé à BioNTech avec la garantie du FEIS pour appuyer la mise au point et la fabrication d'un vaccin contre le coronavirus est un exemple récent de réussite. Sur la base des opérations approuvées en juin 2020, le Groupe BEI a dépassé, en avance sur le calendrier, l'objectif fixé au titre du FEIS de faciliter 500 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires dans l'économie réelle. Avec un volume de prêts approuvés de 102,4 milliards d'EUR au 16 décembre 2020, le Groupe BEI prévoit de faciliter 548,7 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires au titre du FEIS.

Concernant le successeur du FEIS, InvestEU, il sera demandé à la Banque de mettre en œuvre des volumes moins élevés au titre du mandat. Pour continuer à déployer ces produits essentiels à fort impact, la BEI entend compenser partiellement la baisse des volumes par une augmentation des activités spéciales en risques propres.

En juillet, les États membres et la Commission européenne sont convenus de la création de la facilité pour la reprise et la résilience, qui devrait englober jusqu'à 312,5 milliards d'EUR d'aides non remboursables de l'UE et 360 milliards d'EUR de prêts ciblant les investissements du secteur public d'ici à 2023. Les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 en Europe prennent une ampleur inédite et le Groupe BEI salue la création de la facilité pour la reprise et la résilience qui représente un mécanisme supplémentaire pour apporter un soutien financier d'envergure aux États membres et atténuer les coûts de la crise.

On table dès lors sur une réorientation de l'activité vers des financements pour le secteur privé au cours de la période de planification. En 2020, la demande pour les prêts de la BEI en faveur du secteur public est restée forte, étant donné que les États membres intervenaient pour contrer les effets de la baisse de la demande émanant du secteur privé. L'année 2021 marquera un tournant et la demande de financements de la BEI en faveur du secteur public devrait commencer à s'infléchir progressivement dans l'UE, avec l'entrée en vigueur de la facilité pour la reprise et la résilience, le principal instrument de l'initiative Next Generation EU.

Sachant que les besoins d'investissement resteront assez considérables dans la plupart des secteurs, le Groupe BEI soutiendra la relance de l'UE en mobilisant des investissements supplémentaires ciblant plus spécialement les domaines de l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale ainsi que de la transformation numérique. En complément de la facilité pour la reprise et la résilience, le Groupe BEI financera des projets du secteur public qui ne relèvent pas des plans pour la reprise et la résilience et démultipliera le soutien aux investissements publics au titre de la facilité en mobilisant des financements du secteur privé. Pour ce faire, il soutiendra la mise en place de plateformes d'investissement ou d'autres structures financières comme des fonds multitranches en mobilisant des aides non remboursables pour absorber les premières pertes. Il offrira une capacité de partage des risques supplémentaire au marché. De surcroît, le Groupe BEI pourrait fournir des services de conseil ciblant des investissements qu'il cofinancerait, favorisant une utilisation efficace et efficiente des ressources de l'UE à l'appui de projets d'investissement durables, dans le prolongement de l'expérience fructueuse du Plan d'investissement pour l'Europe. La BEI et le FEI travaillent en collaboration étroite pour déterminer la meilleure manière d'aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre leurs plans nationaux pour la résilience et la relance.

À l'extérieur de l'Union européenne

Les restrictions de déplacement pèsent sur la capacité des équipes de projet de la BEI à prospecter et à instruire des opérations, en particulier en dehors de l'UE. Les bureaux extérieurs de la BEI jouent désormais un plus grand rôle en fournissant un appui aux équipes de projet à Luxembourg. La demande à l'extérieur de l'UE reste élevée, et les résultats sont meilleurs en 2020 pour ce qui concerne les volumes de décaissement. Le Plan d'activité 2021 du Groupe BEI table, **pour les activités hors de l'UE, sur un volume de signatures sur ressources propres d'environ 7,7 milliards d'EUR à partir de 2021** dans le cadre de ses mécanismes sur risques propres comme de ses mandats extérieurs, notamment le mandat de prêt extérieur (MPE) et l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI).

Ces volumes d'activité hors de l'UE reposent sur les hypothèses d'un prolongement du MPE jusqu'à l'entrée en vigueur de l'IVCDI et d'une mise en place de mesures transitoires destinées à permettre la continuité de toutes les activités lors de la transition des mandats MPE et ACP au nouveau cadre de l'IVCDI.

Les répercussions socioéconomiques de la crise liée au coronavirus ont affaibli les pays partenaires hors de l'UE et donné lieu à une dégradation des notes souveraines pour certains d'entre eux. Durant la crise économique et sanitaire, toutes les régions devraient avoir besoin de financements supplémentaires dans les secteurs de la santé et des PME qui, une fois satisfaits, stimuleront la reprise. Parallèlement, la priorité de la Banque ira aux possibilités de promotion de l'action en faveur du climat et de la protection de l'environnement dans l'ensemble des pays partenaires à l'extérieur de l'UE.

La BEI soutient les ambitions de l'UE de renforcer le pacte vert pour l'Europe en fonction des besoins dans les différentes régions. Dans les pays de l'élargissement, il s'agit d'appuyer le déploiement du programme pour l'environnement ainsi que d'autres domaines clés qui relèvent du plan économique et d'investissement de la Commission européenne pour les

Balkans occidentaux, comme la connectivité, la transformation numérique et le développement du secteur privé.

Dans les pays du voisinage de l'UE, la Banque accroît sensiblement ses activités visant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Dans le bassin méditerranéen, une attention particulière sera portée aux populations les plus vulnérables, notamment aux réfugiés, grâce à des opérations de microfinance ciblées et une gamme d'instruments à l'appui du développement du secteur privé. Parallèlement, la BEI continuera de renforcer son appui aux infrastructures essentielles dans la région, en particulier dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, de l'éducation, de la santé et de l'aménagement urbain. Elle favorisera les investissements conjoints des secteurs public et privé à l'appui de l'innovation et de la transformation numérique. Dans les pays voisins orientaux, la BEI accroîtra son soutien aux priorités définies dans le cadre du Partenariat oriental, notamment la lutte contre les changements climatiques, la connectivité, le développement économique, le commerce et l'intégration régionale.

La BEI s'attend à produire un fort impact économique et social en Asie et à contribuer nettement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Dans d'autres parties du monde, comme en Afrique, la BEI concentrera son action sur le développement du secteur privé et l'amélioration de l'accès des PME aux financements pour créer des emplois et soutenir la croissance régionale. Elle appuiera en outre les infrastructures pivots qui facilitent la vie des populations et soutiennent la réalisation des ODD.

L'investissement à l'extérieur de l'UE, et en particulier en Afrique, pose des difficultés pour plusieurs raisons, au nombre desquelles l'instabilité politique, les problèmes de sécurité, la vulnérabilité de plus en plus grande de nombreux emprunteurs souverains face à la dette, les faibles capacités techniques parmi les partenaires et les lacunes dans les cadres réglementaires. Tous ces facteurs peuvent accroître le niveau de risque des opérations, en particulier celles à l'appui du secteur privé, et rendre la mise en œuvre des projets difficile.

Ces dernières années, la Facilité d'investissement ACP (FI), qui relève de l'accord de Cotonou, a constitué le principal instrument dont dispose la BEI pour promouvoir l'essor du secteur privé dans les pays ACP et les PTOM. Elle regroupait une large gamme d'instruments financiers, dont l'Enveloppe spécifique destinée à l'investissement d'impact. La FI étant un fonds pérenne renouvelable, elle offrait suffisamment de souplesse pour apporter une réponse rapide aux défis liés à la politique extérieure de l'UE et aux besoins des pays ACP. Les caractéristiques distinctives de la FI ont permis à la Banque d'accéder à des marchés et des secteurs plus risqués, comme les projets du secteur privé ayant trait aux énergies renouvelables en Afrique (notamment la production d'électricité hors réseau), le numérique, la microfinance et les fonds à impact social. La Banque est également en mesure de proposer des prêts libellés en devise locale.

En décembre 2020, le Conseil a décidé de répartir les rentrées de fonds de la Facilité d'investissement entre un fonds fiduciaire qui succédera à la FI et opérera d'une manière analogue, et le budget de l'UE, qui prévoit que ces fonds seront mis à la disposition de la BEI sous la forme d'une garantie destinée à couvrir les opérations relevant du secteur privé dans les pays ACP.

La BEI continue d'accompagner l'équipe d'Europe (Team Europe), qui a été constituée pour assurer une réponse globale de l'UE à la pandémie de COVID-19 à l'extérieur de l'UE. Il s'agit

de soutenir des mesures et des projets relevant de quatre domaines qui revêtent un caractère d'urgence : préparation sanitaire, accès aux financements, résilience économique face à la pandémie de COVID-19 (soutien aux PME essentiellement) et réponse à la pandémie de COVID-19 pour les grandes entreprises.

Plus largement, la BEI reste bien placée pour promouvoir les politiques extérieures de développement de l'UE en coopération avec le Service européen pour l'action extérieure et la Commission. La Banque intervient dans la majeure partie des pays les moins avancés et des États fragiles à l'appui de la réalisation des ODD et fournit 25 % de l'aide publique au développement (APD) des institutions européennes. La BEI intensifie également la coopération multilatérale au développement grâce à des partenariats avec la Banque mondiale, la BERD, la Banque africaine de développement et les agences des Nations unies auxquels un nouvel élan a été donné. En octobre 2020, la Banque a signé, en tant que membre de l'équipe d'Europe, un nouvel accord de partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), afin d'accroître son appui aux pays confrontés à des situations d'urgence, telles que des épidémies, des catastrophes naturelles ou des conflits. Cette mission d'urgence vise à remédier aux difficultés occasionnées principalement par la crise liée à la pandémie de COVID-19 dans les pays du voisinage oriental et méridional de l'UE, en Asie centrale et en Afrique.

L'adoption par le G20 de l'Initiative de suspension du service de la dette représente l'une des avancées majeures concernant le soutien aux pays en développement en 2020. Dans le contexte de cette initiative, les BMD ont conclu après examen des différentes options que la proposition la plus favorable aux pays bénéficiaires, de loin, consiste à assurer des flux nets positifs (programmes de soutien de 230 milliards d'USD au total) plutôt que de suspendre le paiement du service de la dette. Le 13 novembre, les ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale du G20 ont adopté un « cadre commun pour le traitement de la dette » à plus long terme qui va au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette. Ce cadre commun est fondé sur les règles du Club de Paris et remédiera non seulement aux besoins de liquidité à court terme, mais aussi aux problèmes de solvabilité à plus long terme. La BEI, de concert avec les autres BMD, continuera à aider le G20 à élaborer des solutions permettant de répondre aux besoins de financement à plus long terme des pays en développement.

Toutefois, la nécessité de réformer l'architecture financière européenne pour le financement du développement est de plus en plus impérieuse afin de soutenir la réalisation des ODD en tenant compte de l'évolution du contexte géopolitique et du rôle accru joué par le secteur privé dans la stimulation de la croissance dans de nombreux pays en développement. Le rapport du groupe des sages a présenté trois options pour la réforme de l'architecture, examinant en particulier le futur rôle de la BEI et de la BERD dans la création d'une nouvelle banque européenne pour le climat et pour le développement durable. En décembre 2019, le Conseil a décidé d'effectuer une étude de faisabilité pour évaluer les options proposées. Cette étude devrait être achevée au début de 2021, après quoi les décisions sur la réforme pourront être prises. La BEI est disposée et apte à apporter une contribution essentielle au modèle européen de financement du développement réformé. Elle coopère avec l'équipe de consultants à l'appui de l'étude de faisabilité.

Activités spéciales

Les statuts de la Banque définissent les activités spéciales comme des opérations de financement présentant un profil de risque spécifique. Les activités spéciales permettent à la BEI de diversifier sa clientèle et son portefeuille de financements tout en appuyant des priorités de l'UE par la prise en charge d'un profil de risque plus élevé que celui d'opérations classiques (en risques propres ou avec l'appui des garanties de l'UE).

Les orientations chiffrées pour les activités spéciales de la BEI à ses propres risques sont indiquées dans le [tableau 3a](#).

Tableau 3a – Activités spéciales en risques propres

Mrd EUR	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Montant réalisé	Montant réalisé	Prévisions	Orientations	Chiffres indicatifs	
Activités spéciales – À plus haut risque en risques propres	1,8	1,9	1,4	4,9	9,0	10,1
– Dont à l'intérieur de l'UE	1,0	1,5	0,8	4,1	8,2	9,3
– Dont à l'extérieur de l'UE	0,7	0,4	0,7	0,8	0,8	0,8

Les orientations chiffrées pour les activités au titre des mandats bénéficiant des garanties de l'UE sont indiquées dans le [tableau 3b](#).

Tableau 3b – Activités au titre de mandats

Mrd EUR	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Montant réalisé	Montant réalisé	Prévisions	Orientations	Chiffres indicatifs	
FEIS / InvestEU	12,4	11,9	10,3-13,0	9,5-12,2	11,0	11,0
MPE*/Cotonou / IVDCI/FEDD+**	4,5	4,8	6,0-7,0	5,1-6,1	4,7	4,7
Autres activités avec partage de risques et mandats***	2,3	1,8	1,5	2,0	0,3	s.o.

* En 2021, il est prévu 3,0 milliards d'EUR à titre de mesure transitoire après le MPE. Si les résultats de 2020 au titre du MPE étaient en-deçà des volumes prévus en raison des difficultés persistantes posées par l'environnement opérationnel, les volumes du mandat pour 2021 pourraient être adaptés en conséquence et sont indiqués sous la forme de fourchettes.

** Dans l'attente d'un accord avec la Commission sur la mise en œuvre de l'IVDCI, on ignore toujours quel sera le niveau de rehaussement de crédit qui pourra être obtenu dans le cadre de l'accès ouvert du FEDD+ et quelles seront les exigences en matière de partage des risques (« intérêts propres en jeu ») et de levier financier. En fonction de l'accord définitif, la Banque pourrait devoir adapter sa capacité de financement et (ou) de prise de risque et redimensionner les mécanismes en risques propres.

*** InvestEU et l'IVDCI réuniront sous une même structure une multitude d'instruments financiers de l'UE pour des opérations à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE ; aucune autre activité nouvelle avec partage de risques et aucun autre mandat nouveau ne sont actuellement envisagés.

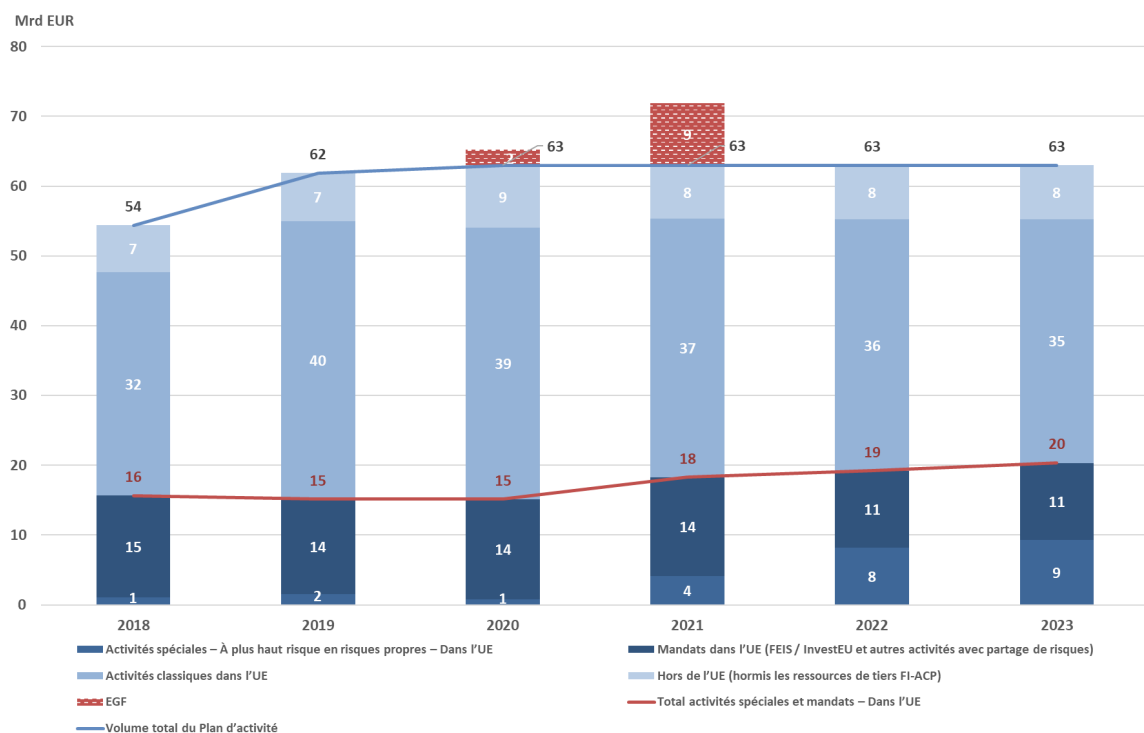
La période de planification est marquée par la volonté de la Banque de tirer parti du succès du FEIS en augmentant progressivement le volume total des activités spéciales au cours des années à venir, dans les limites d'un volume global viable fixé à 63 milliards d'EUR par an. La BEI reste très attachée à ses activités au titre des mandats de l'UE, qui complètent ses ressources propres et lui permettent d'accroître le volume global de ses opérations présentant un risque accru. Compte tenu du recul des ressources disponibles au titre des mandats, notamment InvestEU, un pan plus important des activités spéciales devrait être couvert par des activités à plus haut risque en risques propres de la BEI au cours de la période de planification.

Cette augmentation du volume des activités spéciales en risques propres devrait être pilotée progressivement en s'appuyant sur l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du FEIS, sans que le volume total de signatures soit modifié. Il est de la plus haute importance de procéder à cette augmentation de manière progressive, du fait que les activités spéciales nécessitent une planification détaillée pour proposer des produits plus sophistiqués et établir de nouvelles relations avec des clients.

Comme la BEI intensifie ses efforts dans le domaine de l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale, l'augmentation des activités spéciales au cours des années à venir soutiendra les objectifs ambitieux de la Banque en la matière. Une forte demande d'atténuation des risques est anticipée de la part du secteur privé dans ce domaine, allant de pair avec la nécessité d'adopter des technologies différentes.

Le [graphique 2](#) ci-après montre l'augmentation progressive des activités spéciales de la BEI en risques propres dans l'UE en vue de compenser la baisse des volumes au titre d'InvestEU. L'éventail définitif des produits dépendra de la demande du marché et du rythme de la reprise économique de l'UE. Le volume des activités spéciales est à considérer comme un plafond, qui fera l'objet d'une allocation de capital d'un niveau suffisant. Si la reprise économique de l'UE après la pandémie de COVID-19 était plus tardive que prévu, les opérations classiques de la Banque resteraient indispensables pour répondre aux déficits de trésorerie que pourraient connaître les clients.

Graphique 2 – Proportion des activités spéciales en risques propres (dans l'UE)



Nos opérations au titre des activités spéciales se concentreront principalement sur les produits de dette, en particulier sur les produits qui soutiennent les activités en faveur du climat, en faisant du développement des prêts verts et des obligations vertes une priorité. Le soutien accordé à Northvolt Ett pour la production d'éléments de batteries lithium-ion utilisées pour les véhicules électriques, le stockage stationnaire et des applications destinées aux industries et aux consommateurs en est une bonne illustration. Ce projet contribue clairement à concrétiser les ambitions climatiques de la Banque.

Le financement sur projet assorti d'un risque commercial est un produit de dette important qui permet à la BEI de soutenir efficacement le secteur éolien. Un projet de ce type en cours de réalisation porte sur la construction d'un parc éolien marin d'une puissance d'environ 700 MW, situé à 18,5 kilomètres au large des côtes néerlandaises, dans la zone du parc éolien

de Hollandse Kust Noord. Non seulement la Banque continuera à financer le secteur éolien posé en mer comme elle l'a fait avec succès au cours des dernières années, mais elle portera aussi son attention sur le segment de marché embryonnaire des parcs éoliens flottants.

En outre, les activités spéciales seront déployées sous la forme de prêts subordonnés pour de grandes entreprises ou des financements sur projet (rehaussements de crédit notamment), qui comprennent des structures d'atténuation des risques associés aux nouvelles technologies, et d'autres produits de dette et produits structurés, comme les obligations d'entreprise hybrides, les substituts de prêt (tranches mezzanine d'opérations de titrisation notamment) ou d'autres produits nouveaux.

Les opérations de type apport de fonds propres comme les prêts d'amorçage-investissement, les co-investissements avec des fonds, les financements en faveur d'investisseurs en fonds propres et les investissements de portefeuille avec des promoteurs uniques resteront d'un volume modeste pour celles menées en risques propres. Ces produits suscitent toutefois une forte demande de la part du marché, du fait qu'ils permettent des structures d'atténuation des risques, soutiennent le déploiement de nouvelles technologies et contribuent dans une large mesure à la réalisation des objectifs de politique publique que sont l'innovation et l'action pour le climat. Pour cette raison, il est prévu qu'elles jouent un rôle important dans le programme InvestEU. Cela vaut aussi pour les opérations thématiques – ces projets fortement axés sur un objectif de politique publique ne peuvent pas être soutenus par la BEI au regard de ses lignes directrices en matière de risques de crédit, du fait qu'ils ne sont pas bancables en règle générale. Elles devront donc être intégralement couvertes par la garantie de l'UE. Dans le CFP actuel, ces mandats thématiques comprennent le volet Recherche sur les maladies infectieuses d'InnovFin, le volet Projets de démonstration liés à l'énergie d'InnovFin et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE). InvestEU réunira sous une seule structure les multiples instruments financiers de l'UE au titre du nouveau CFP 2021-2027. La Banque s'emploiera à accroître les volumes déployés pour des projets thématiques si elle dispose de ressources supplémentaires de l'UE, comme des financements complémentaires au titre d'InvestEU.

Collaboration avec le Fonds européen d'investissement (FEI)

La demande pour des instruments de dette et de fonds propres du FEI est en hausse, mais nous devons rester prudents car la situation économique et les conditions de marché demeurent fluctuantes et très incertaines dans toute l'UE. En 2020, les dispositifs nationaux de soutien public ont cherché à remédier aux besoins urgents de liquidités. La demande dans tous les domaines n'a pas pu être satisfaite en dépit des grands programmes des institutions nationales de promotion économique (INPE). Le programme d'intervention face au coronavirus de la Commission européenne comble le déficit, tout comme l'EGF qui jouera un rôle clé ; le programme d'intervention prévoit une augmentation des dispositifs de garantie existants, comme le volet Garanties pour les PME d'InnovFin et le mécanisme de garantie des prêts du programme COSME, et des engagements complémentaires dans des fonds existants soutenus par des apports de fonds propres au titre d'InnovFin.

La crise amplifie les besoins des PME en fonds propres, en financements subordonnés, en instruments de dette à court et long terme et en financements à long terme. Les produits de

fonds propres et de dette du FEI devraient donner une impulsion aux différentes mesures de soutien des États et du secteur privé qui sont proposées sous la forme d'une combinaison de fonds publics et privés assortis de garanties plafonnées et non plafonnées.

L'activité générale du FEI pour 2021 devrait représenter un volume de 31,4 milliards d'EUR, dont 22,1 milliards d'EUR pour l'EGF, 3,1 milliards d'EUR pour InvestEU et 3,4 milliards d'EUR pour d'autres initiatives régionales et nationales dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le FEI devrait également déployer jusqu'à 1,0 milliard d'EUR au titre du mandat Ressources en capital-risque en 2021. En dépit de la crise due au coronavirus, les rentrées de fonds devraient correspondre aux niveaux enregistrés en 2019 selon les projections, mais rester en deçà des niveaux prévus initialement pour 2020. Tenant compte des conséquences de la pandémie de COVID-19, les rentrées de fonds devraient baisser en 2021 avant de retrouver les niveaux d'avant la crise en 2022.

Le **tableau 4** ci-après présente une vue d'ensemble des activités du FEI au cours de la période de planification.

Tableau 4 – Programme de financement du FEI

Mrd EUR	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Montant réalisé	Montant réalisé	Montant réalisé	Prévisions	Orientations	Chiffres indicatifs	
Activité du FEI en risques propres	1,0	1,7	1,6	1,4	0,7	1,0	1,2
Activité du FEI aux risques de la BEI*	1,9	1,2	1,1	3,0	1,4	1,6	1,6
Autres garanties de tiers	3,6	2,9	2,2	2,2	3,4	2,2	2,8
FEIS / InvestEU	2,8	4,4	5,4	5,5	3,1	3,8	3,7
EGF	-	-	-	3,7	22,1	0,8	-
Programmes sectoriels CFP	-	-	-	-	0,8	1,0	0,9
TOTAL	9,3	10,1	10,2	15,7	31,4	10,5	10,2

* y compris RCR, fonds d'infrastructure et accord de niveau de services de la BEI.

Le FEI relève ses ambitions en matière d'action en faveur du climat et de durabilité environnementale ; il entend tirer parti de son activité intermédiaire, qui vient compléter les activités de la BEI, et mettre en place des solutions d'apport de fonds propres et de garantie pour le financement des PME et des (petites) ETI à l'appui des objectifs dans les domaines du climat et de la durabilité environnementale.

À la suite de l'approbation, en avril 2020, de la Stratégie du Groupe BEI en matière d'apports de fonds propres, l'activité des fonds ciblant l'action pour le climat et les infrastructures sera transférée au FEI. Le FEI prévoit de mettre davantage l'accent sur la transition vers les énergies propres, la mobilité et les transports futurs, l'environnement et l'efficacité de l'utilisation des ressources, les TIC durables et l'économie circulaire. En 2021, il entend en outre revoir et améliorer ses processus d'audit préalable et de gestion des risques et renforcer ses procédures environnementales, sociales et de gouvernance pour les adapter aux besoins en matière de financements pour le climat et faire en sorte que son activité soit alignée sur l'accord de Paris.

Le FEI, de concert avec la BEI, sera le partenaire clé de mise en œuvre pour InvestEU. Le Groupe BEI se verra confier la gestion de 75 % de la garantie de l'UE au titre du compartiment UE d'InvestEU. Le FEI prévoit de déployer au titre d'InvestEU la totalité de sa gamme de produits intermédiaires, fort de son envergure paneuropéenne, de son réseau d'intermédiaires et de son expertise financière. Si l'offre de capital-risque au bénéfice des petites entreprises reste son cœur de métier, le FEI mettra davantage l'accent sur les

principales priorités stratégiques de l'UE que sont la transformation verte et numérique, le renforcement de la compétitivité des entreprises de l'UE et la mise en place d'une société plus résiliente et inclusive.

Le FEI s'appuiera sur le succès de ses garanties sur portefeuille phares pour soutenir l'activité de prêt aux PME et aux (petites) ETI et favoriser une reprise durable dans l'UE. Il collaborera avec des banques privées et publiques classiques, ainsi qu'avec des bailleurs de fonds hors secteur bancaire, des entreprises du secteur des technologies financières et des plateformes de financement participatif. Le FEI intensifiera ses efforts pour accompagner les entreprises innovantes, promouvoir l'adoption d'un plus grand nombre de technologies numériques et favoriser la transition vers les énergies vertes. Il utilisera également la garantie au titre d'InvestEU pour renforcer son appui à l'éducation et aux compétences et accorder des financements aux entreprises centrées sur l'impact de leurs activités.

InvestEU renforcera le rôle de teneur de marché et de catalyseur joué par le FEI sur les marchés du capital-risque et du capital-investissement. Le FEI prévoit de contribuer à la constitution d'un écosystème des technologies de rupture, telles que les technologies spatiales, l'intelligence artificielle, les chaînes de bloc, la cybersécurité et l'informatique quantique. Il s'emploiera à donner l'impulsion nécessaire aux investissements dans les technologies propres en appuyant des stratégies ayant trait à l'énergie, aux technologies des filières agricole et agroalimentaire et à la circularité.

Objectifs de politique publique

Les objectifs de politique publique (OPP) de la Banque sont fondés sur l'impératif d'adéquation entre les activités de la BEI et les priorités stratégiques définies par l'UE. Plusieurs facteurs nous ont incités à procéder à leur révision. Citons notamment de nouvelles priorités qui se font jour dans le contexte du CFP, le rôle de la BEI en tant que banque européenne du climat, le nouveau cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact, et la nécessité de rendre plus visible la contribution de la Banque à la réalisation des ODD des Nations unies. Les priorités actuelles restent tout aussi importantes, telles que l'engagement statutaire de la BEI à soutenir la cohésion économique et sociale ou à contribuer à l'innovation et à la compétitivité de l'UE.

Le nouveau cadre pour les OPP, tel qu'il figure dans le présent Plan d'activité 2021, définit des objectifs de politique publique actualisés et pertinents qui soutiennent une approche plus rationalisée pour leur définition et l'établissement des rapports connexes. Le cadre adapté reste fondé sur quatre objectifs verticaux et deux objectifs transversaux, mais il prévoit un rééquilibrage des priorités entre certains OPP, qui sont renommés pour tenir compte de cette adaptation, selon la structure suivante :

OPP verticaux

- **Villes et régions durables**
- **Énergies durables et ressources naturelles**
- **Innovation, transformation numérique et capital humain**
- **Financements pour les PME et les ETI**

OPP transversaux

- **Action en faveur du climat et durabilité environnementale**
- **Cohésion économique et sociale**

Le tableau présentant les nouveaux OPP peut être consulté à la [section 7 \(tableau B\)](#).

Action en faveur du climat et durabilité environnementale

La BEI est à la pointe de la lutte face à l'urgence climatique, à l'appui du rôle moteur de l'UE en la matière. Dans sa Stratégie en matière d'action pour le climat (2015), la BEI s'est engagée à consacrer 100 milliards d'USD à des projets liés au climat de 2016 à 2020 afin de contribuer à faire de l'accord de Paris une réussite. Nous avons mené à bien cet engagement pris de longue date, avec 112 milliards d'USD de financements entre 2016 et 2020.

Depuis 2012, la BEI a accordé plus de 150 milliards d'EUR pour l'action en faveur du climat, dont plus de 20 milliards d'EUR dans des pays en développement. En 2019, à la faveur de ces bons résultats, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé un **nouveau niveau d'ambition** pour l'action en faveur du climat et la durabilité environnementale :

- le Groupe BEI s'attachera à soutenir la mobilisation de 1 000 milliards d'EUR d'investissements au cours de la décennie 2021-2030, qui sera décisive ;
- la BEI portera la part de ses financements consacrée à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale à 50 % d'ici 2025 ;
- le Groupe BEI aura aligné l'ensemble de ses activités de financement sur les principes et les objectifs de l'accord de Paris avant la fin de 2020, et cet alignement sera complété par une proposition à l'appui d'une « transition juste ».

À la suite de la décision de son Conseil d'administration en 2019, la BEI continue de consolider son rôle de banque européenne du climat. **En 2020, la BEI a dépassé son objectif en matière d'action en faveur du climat pour la onzième année consécutive, en consacrant 24,2 milliards d'EUR à la lutte contre les changements climatiques, soit 37 % du total de ses financements.**

En novembre 2020, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la Feuille de route de la banque du climat, un plan de développement des activités couvrant l'éventail des produits financiers et des services de conseil fournis par le Groupe BEI dans le cadre des activités qu'il mènera dans le domaine de l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale jusqu'en 2025.

La Feuille de route de la banque du climat s'articule autour de trois grands axes conçus pour poursuivre le développement des trois domaines stratégiques figurant dans la Stratégie en matière d'action pour le climat en vigueur :

- **accélérer la transition en faisant appel à la finance verte,**
- **aligner les activités de la BEI sur les objectifs de l'accord de Paris,**
- **veiller à la transparence et à la qualité.**

Les ambitions relevées du Groupe BEI pour l'action en faveur du climat et la durabilité environnementale sont concomitantes avec la crise liée au coronavirus, qui élargit le déficit d'investissement de par ses incidences négatives sur les perspectives d'investissement dans le domaine du climat (pour ce qui est de l'offre de financements, de la propension au risque des investisseurs et de l'évolution des priorités des promoteurs concernant les projets ayant trait au climat). Sous l'effet de la crise, les activités d'investissement des entreprises devraient diminuer de 30 % à 50 % dans les années à venir, ce qui aura de graves répercussions sur les projets ayant trait au climat et à l'environnement en raison de leur nature à long terme, de leur dépendance vis-à-vis du soutien public et de leurs bénéfices non tangibles. Selon les estimations, cette baisse de l'activité creusera le déficit d'investissement de 200 milliards d'EUR supplémentaires. Ce manque de ressources financières était déjà estimé à 650 milliards d'EUR avant la crise liée à la pandémie de COVID-19.

En dépit de la crise, la Commission a réaffirmé que le pacte vert pour l'Europe resterait au cœur de la stratégie européenne de croissance et que la relance post-COVID-19 devrait être verte et porteuse d'une transformation numérique. Le plan de relance de l'UE face à la pandémie de COVID-19 (Next Generation EU) consolide le pacte vert pour l'Europe en tant que socle de la stratégie de relance et souligne l'importance pour la BEI d'accélérer la mise en œuvre de sa Feuille de route de la banque du climat. La BEI peut ainsi réaffirmer son rôle de banque européenne du climat et soutenir une reprise verte. Sans les ambitions climatiques relevées de l'UE à l'horizon 2030, de nombreux investissements ayant trait au climat et à l'environnement auraient probablement été relégués au second plan, reportés voire annulés. L'impact d'une telle situation sur l'environnement aurait pu être important dans les États membres et faire dévier définitivement l'UE de sa trajectoire visant à atteindre les objectifs de décarbonation qu'elle s'était fixés avant la crise.

La stratégie et les engagements à long terme que la Banque a fait siens en matière de climat avant la crise restent inchangés et seront mis en œuvre, mais il pourrait devenir nécessaire d'accroître le volume de ses activités spéciales dans le domaine de l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale. Traditionnellement, la composante liée à l'action en faveur du climat dans le portefeuille de la BEI correspond à des niveaux de consommation du capital relativement bas, compte tenu de la contribution importante des contreparties du secteur public. Toutefois, afin de remédier aux nouveaux déficits d'investissement, la BEI devra s'attacher à accroître ses financements aux contreparties du secteur privé dans les domaines de l'action en faveur du climat et de la durabilité environnementale et à mettre au point des produits innovants supportant le risque, ce qui signifie par voie de conséquence une prise de risque plus élevée.

Le recours aux mandats de l'UE et au propre bilan de la BEI pour soutenir davantage les activités spéciales liées à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale a été analysé dans la nouvelle Feuille de route de la banque du climat. La Feuille de route a examiné comment la BEI pourrait adapter et étoffer l'éventail de ses activités de sorte à répondre aux besoins des clients privés (risque plus élevé) comme des clients publics (volume plus élevé) dans le cadre de la réalisation des objectifs stratégiques clés.

Cohésion et défis de l'inégalité au sein de l'UE

La **politique de cohésion économique et sociale et de convergence de l'UE** demeure une mission statutaire pour la BEI et est au cœur des activités de la Banque depuis 1958. Des

avancées continues ont été réalisées au regard de l'objectif transversal de cohésion. Les investissements de la Banque continuent de favoriser la convergence des niveaux de vie et la prospérité à l'échelle de l'UE. Une évaluation menée récemment a confirmé que les financements de la BEI au titre de la cohésion soutiennent des opérations qui sont pertinentes au regard des besoins des régions relevant de l'objectif de cohésion et qui devraient avoir globalement une incidence positive sur leur croissance économique. En soutenant les investissements pour l'innovation, les infrastructures respectueuses du climat, l'aménagement équilibré du territoire, les compétences et la compétitivité, et en mobilisant d'autres investissements de sources externes, la Banque soutient une croissance durable et favorise une transition juste. Elle assure ainsi la compétitivité de l'UE sur le marché mondial tout en favorisant sa cohésion sociale, économique et territoriale.

Les programmes d'investissement soutenus par des aides non remboursables de l'UE au titre de la nouvelle politique européenne de cohésion seront mis en œuvre sur la période 2021-2027 et pâtiront certainement de la crise liée à la pandémie de COVID-19, étant donné que, dans de nombreux pays, l'investissement public connaît un basculement des priorités vers des mesures destinées à y faire face. Par conséquent, l'engagement de la BEI en faveur de la cohésion sera encore plus important du fait que la croissance économique hétérogène et la montée des inégalités dans l'UE réclameront des investissements ciblés, en particulier des mesures visant à renforcer le lien campagne-ville, à pallier les inégalités dans les villes et à favoriser le développement des régions rurales. La BEI est prête à compléter encore la nouvelle architecture des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) par des instruments de prêt, de panachage de ressources et de conseil déjà éprouvés qui pourraient être adoptés et renforcés pour répondre aux nouveaux besoins des États membres.

La BEI continuera d'aider les villes et les régions à mettre en œuvre les programmes opérationnels au titre des Fonds ESI, en finançant la part nationale de cofinancement sous la forme de prêts-programmes structurels. Nous nous emploierons à maintenir le volume total du soutien de la BEI en la matière au même niveau que durant le CFP 2014-2020 en dépit des coupes dans le budget affecté à la politique de cohésion de l'UE. En outre, la BEI serait en mesure d'aider les régions et les villes à pallier la réduction des fonds structurels durant la période couverte par le CFP 2021-2027 en développant son activité sous la forme de prêts-cadres régionaux et urbains.

Le centrage thématique accru de la nouvelle politique de cohésion de l'UE, tel qu'il est proposé, pourrait rendre très difficile, pour certains États membres, la constitution d'une réserve suffisante de projets. Il pourrait dès lors être attendu du Groupe BEI qu'il favorise l'absorption des aides non remboursables de l'UE en offrant des cofinancements appropriés (panachage de ressources) et des conseils ciblés i) dans les régions confrontées à des exigences de centrage accru, en particulier dans les domaines stratégiques de la transition numérique et écologique, et ii) dans les domaines où les aides non remboursables se raréfient en raison du centrage thématique, comme la mobilité et les infrastructures.

Dans les régions qui sont traditionnellement dépendantes des combustibles fossiles ou des industries à forte intensité de carbone, il est grandement nécessaire d'agir sur les répercussions que l'abandon progressif des combustibles fossiles aura sur l'emploi et l'activité économique régionale. La BEI soutient les restructurations économiques qui stimulent la

création de nouveaux emplois et la croissance, ainsi que les investissements dans des infrastructures sociales qui garantissent une transition juste dans ces régions et ces villes.

La BEI est également bien placée pour maintenir sa contribution au Programme urbain pour l'UE, qui devrait être complété par une nouvelle Initiative urbaine européenne en vertu du nouveau règlement relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER) et au Fonds de cohésion. La BEI participe activement à 10 des 14 partenariats du Programme urbain et est prête à développer plus avant le dispositif URBIS, qui fournit des conseils en investissement aux villes par l'intermédiaire de la Plateforme européenne de conseil en investissement.

La BEI continuera à investir dans le logement social dans le droit fil des grands objectifs du FEDER au titre du nouveau CFP, notamment pour une « Europe plus sociale », c'est-à-dire favorisant une plus grande intégration socioéconomique des populations marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés par la mise en œuvre de mesures relatives au logement et aux services sociaux. La BEI possède de solides antécédents dans l'apport de financements pour le logement social et intermédiaire dans 18 États membres, à l'appui d'objectifs sociaux mais aussi d'objectifs ayant trait à l'efficacité énergétique. Elle se tient prête à renforcer son intervention pour combler les déficits persistants par ses financements et ses services de conseil.

Financements à l'appui d'autres domaines stratégiques contribuant à la compétitivité de l'UE

L'innovation reste une priorité majeure de l'Europe dans les années à venir et jouera un rôle clé pour garantir une relance durable de l'économie de l'UE. La pandémie met en évidence la nécessité d'accélérer les changements sociaux, de stimuler la compétitivité de l'UE et de renforcer le potentiel de croissance par une transformation verte et intelligente des économies européennes.

Les financements ciblés de la BEI pour la recherche et l'innovation faciliteront la transformation numérique et écologique de l'économie de l'UE. Conformément aux objectifs du pacte vert pour l'Europe, les financements de la BEI ont vocation à faciliter la transition vers une économie circulaire sobre en carbone grâce : i) au développement, à l'expansion et à la diffusion des technologies de rupture ; ii) au soutien aux PME et ETI innovantes ; iii) à l'essor des investissements dans les infrastructures numériques et iv) à l'accélération de la mise au point et de l'adoption des technologies numériques. La pandémie a amplifié les besoins dans ce domaine, en particulier au sein de l'UE, où les investissements ont pris du retard par rapport aux États-Unis et à l'Asie.

Les investissements pour un accès inclusif à l'éducation, notamment à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, sont nécessaires pour soutenir une relance inclusive. Les investissements dans les compétences numériques sont de plus en plus nécessaires du fait que le marché de l'emploi est face à un nouveau monde du travail.

Des systèmes de santé résilients sont essentiels pour favoriser une reprise de l'économie sur la durée. Les besoins d'investissement à court et long terme sont en hausse pour ce qui concerne les dépenses liées à la pandémie et à des infrastructures adaptées. Forte de sa longue expérience en matière de R-D et d'infrastructures de santé, la BEI propose à la fois des financements et des prestations de conseil. Le Groupe BEI continuera à apporter un soutien

essentiel au moyen d'un large éventail de produits visant à i) mettre en œuvre des mesures d'urgence, ii) accélérer les activités de recherche-développement pour la mise en point de vaccins, de traitements et de diagnostics, et iii) renforcer la résilience des systèmes et infrastructures de santé dans les pays les plus vulnérables.

La mise en place d'infrastructures adaptées dans tous les secteurs de l'économie est une condition préalable à la prospérité. Une bonne planification des investissements crée un cercle vertueux de la croissance. Les infrastructures ont toujours occupé une place centrale dans la mission de la Banque ; la BEI continue d'appliquer des critères d'évaluation rigoureux pour ses investissements dans les infrastructures, en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux dans ses méthodes d'instruction.

La problématique du sous-investissement structurel dans les infrastructures nouvelles et existantes est bien connue et fait l'objet d'intenses réflexions depuis plus d'une décennie. Ce sous-investissement a des conséquences concrètes : niveau d'infrastructures de plus en plus insuffisant pour répondre à la demande, vétusté des infrastructures conduisant à un fonctionnement médiocre voire à des défaillances catastrophiques, ainsi que manque de résilience face aux changements climatiques. Il s'explique en définitive par une insuffisance de fonds publics en raison de contraintes budgétaires.

La BEI aide les promoteurs à faire face à ces difficultés grâce à son offre de services de conseil et de financements. Elle continue à soutenir la rénovation et l'adaptation des infrastructures existantes, qui sont un volet important de sa Stratégie en matière d'action pour le climat. Pour remédier au déficit d'infrastructures, il ne faut pas se contenter de construire plus. Nous devons également améliorer la qualité et l'efficacité de la prestation de services et transformer la manière dont les promoteurs de projets publics et privés planifient, attribuent les marchés, financent et exploitent des actifs qui satisfont à tous les critères de durabilité (aspects sociaux, environnementaux, institutionnels, financiers) tout au long de leur cycle de vie.

La Banque continuera d'aider les autorités municipales à investir dans des infrastructures durables. L'enjeu est de taille. Selon les estimations des Nations unies, plus des deux tiers de la population mondiale habiteront dans les villes d'ici à 2050. Pour répondre à cette demande, les espaces urbains devraient s'étendre et pourraient occuper jusqu'à 1,3 million de km² supplémentaires entre 2015 et 2050. Cette urbanisation pose des défis sans précédent pour les autorités tant nationales que régionales, notamment en ce qui concerne les objectifs climatiques, étant donné que les infrastructures construites au cours des 30 prochaines années seront susceptibles de les fourvoyer dans des trajectoires fortement émettrices et non résilientes.

Coopération avec la Commission et d'autres partenaires

La coopération institutionnelle et opérationnelle de la BEI avec ses partenaires représente un pan essentiel de ses activités aux fins de la mise en œuvre des objectifs et des priorités de l'UE. Le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un compromis sur le CFP 2021-2027 et le nouvel instrument de relance Next Generation EU. Dans l'attente d'une adoption définitive (concernant notamment les volumes et les modalités de mise en œuvre), le Groupe BEI continuera à collaborer étroitement avec la Commission pour progresser dans la préparation

du lancement des nouveaux programmes et mandats de l'UE tout en assurant une transition sans heurt avec le nouveau CFP.

Un partenariat solide avec la Commission sera indispensable pour assurer une mise en œuvre efficace des mandats qui succèdent aux mandats fructueux du CFP 2014-2020, comme InvestEU (successeur du FEIS et d'autres instruments financiers de l'UE) et l'IVDCI (FEDD+) (successeur du MPE et de la Facilité d'investissement ACP). Le Groupe BEI se tient prêt à exécuter ces mandats de manière à non seulement stimuler l'économie de l'UE dans sa phase de reprise mais aussi à jeter les bases d'une croissance durable à long terme s'appuyant sur les priorités fondamentales de l'UE que sont le climat, le numérique et la cohésion.

Comme 2021 sera la première année de mise en œuvre du nouveau CFP, la Banque continuera à travailler en étroite collaboration avec les colégislateurs (Conseil et Parlement européen) à des initiatives qui marqueront cette nouvelle période de programmation. Cette collaboration comprendra, comme à l'accoutumée, des interactions étroites avec la présidence du Conseil de l'UE (assurée par le Portugal et la Slovénie en 2021) et les États membres ainsi qu'avec les différentes commissions du Parlement européen. Le bureau de la BEI à Bruxelles jouera un rôle de facilitateur à cet égard.

S'agissant du climat, la participation des parties prenantes s'est avérée cruciale pour l'élaboration de la Feuille de route de la banque du climat. Les contributions détaillées qui ont été reçues ont été déterminantes pour en façonner les principaux éléments et affiner l'approche proposée. Des discussions de suivi avec la Commission devraient se tenir à propos de la dimension externe de la Feuille de route de la banque du climat. L'année 2021 sera une autre année importante pour nouer un dialogue étroit avec les interlocuteurs et partenaires institutionnels et non institutionnels de la BEI, le Groupe BEI devenant une banque du climat à part entière et un acteur majeur de la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe.

Parmi les autres sujets d'actualité figure la politique de prêt dans le secteur des transports, qui fera l'objet d'un réexamen en 2021 une fois que la Commission aura publié sa stratégie pour une mobilité durable et intelligente en décembre 2020. La Banque mènera une consultation publique en bonne et due forme, et des manifestations seront organisées à Bruxelles afin de donner la possibilité aux parties prenantes de faire part de leur avis et de partager leurs connaissances.

La Cour des comptes européenne est devenue un important interlocuteur au cours des dernières années. Du fait que la visibilité de la mission de la BEI s'est considérablement accrue au fil des années, un changement important s'est opéré dans les interactions entre la Banque et la Cour des comptes. En témoignent le nombre plus élevé d'audits faisant intervenir la Banque (en tant qu'agent de mise en œuvre de diverses activités au titre du budget de l'UE) et la portée bien plus large des audits de la Cour des comptes, qui est désormais la norme. Conséquence de l'intensification des travaux menés entre la Banque, la Cour des comptes et la Commission, les trois institutions sont en train de convenir, à l'initiative de la Cour des comptes, de changements importants à apporter à l'accord tripartite qui régit la coopération entre la Banque et la Cour des comptes.

Le Groupe BEI poursuit sa coopération étroite avec les banques et institutions nationales de promotion économique (BINPE) et les institutions de financement du développement (IFD). Les BINPE et les IFD, qui peuvent être clientes de la BEI ou cofinancer des projets à ses côtés, sont des partenaires majeurs pour partager les connaissances et intervenir comme co-chefs

de file d'initiatives importantes ciblant, entre autres, l'action en faveur du climat et l'environnement ou la mise en œuvre des ODD. La qualité des relations commerciales et institutionnelles entre le Groupe BEI et les BINPE et les IFD s'est avérée particulièrement précieuse pour assurer un déploiement rapide de la riposte du Groupe BEI à la crise du coronavirus, en complément et en renfort des mesures nationales mises en œuvre par les BINPE et les IFD.

Services de conseil

S'appuyant sur leurs principaux points forts – l'étendue et la diversité de leur savoir-faire ainsi que leur couverture géographique –, les services de conseil de la BEI resteront le partenaire de conseil clé de la Commission dans le nouveau CFP 2021-2027, tout en renforçant encore, en tant que partie intégrante des services de première ligne, leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe BEI. Dans le droit fil des priorités des politiques de l'UE durant la nouvelle période financière, il est actuellement prévu que les activités de conseil de la BEI s'articulent tout particulièrement autour de deux grands axes :

- i. climat et durabilité,
- ii. innovation et transformation numérique.

Ces axes engloberont le soutien actuel destiné notamment à améliorer la résilience des systèmes de santé tant par les infrastructures que par les activités de recherche pour la mise au point de médicaments et de thérapeutiques, ainsi que le soutien accru à des domaines comme les investissements à impact social, l'égalité hommes-femmes et les compétences en coopération avec le FEI.

Conformément aux conclusions du Conseil européen qui s'est tenu en juillet 2020, il est prévu un budget moindre pour les activités de conseil au titre d'InvestEU et, compte tenu du regroupement de programmes de conseil distincts sous cette nouvelle structure (comme ELENA et InnovFin), cela revient à une réduction sensible par rapport aux niveaux antérieurs. Afin d'être en mesure de proposer une offre de conseils et d'assistance technique adéquate à l'appui des ambitions pour le CFP 2021-2027, le Groupe BEI noue un dialogue avec la Commission et d'autres parties prenantes concernant un éventail de mesures :

- i. les services de conseil de la BEI examineront activement d'autres mécanismes qui pourraient compléter les fonds centraux du mandat InvestEU. i) Comme c'est le cas pour l'instrument de garantie, les États membres ont la possibilité d'allouer des ressources nationales au compartiment qui leur est dévolu pour l'assistance technique au titre d'InvestEU. ii) En outre, la BEI entretient déjà des relations directes avec les autorités de gestion des États membres par son soutien à la mobilisation et au panachage de fonds structurels au titre des plateformes d'investissement et des instruments financiers gérés conjointement, ainsi que sous l'égide du programme JASPERS, qu'il est prévu de poursuivre sous la réserve de certains aménagements. iii) D'autres mandats de conseil complémentaires sont également en discussion dans les domaines de l'innovation, des technologies ayant trait au climat et des technologies propres, et de la transformation numérique, tandis que le mécanisme pour une transition juste devrait aussi comprendre des composantes de conseil pour ses piliers ;

- ii. compte tenu des contraintes budgétaires, il n’y aura pas d’autre choix que de définir un ordre des priorités. La BEI cherchera par conséquent à faire porter ses efforts sur les domaines où elle peut apporter une valeur ajoutée particulière et où la convergence des intérêts entre les objectifs opérationnels du Groupe BEI et les priorités stratégiques ciblées par un mandat donné de la Commission est la plus forte. De plus en plus, ces mandats s’emploient à démontrer l’impact sur le terrain. Si le soutien au développement du marché et au renforcement des capacités continue de faire partie de l’activité des services de conseil au sein de l’UE pour favoriser un environnement propice à l’investissement, nous mettrons davantage l’accent sur l’assistance à la conception de projets dans le cadre d’InvestEU ;
- iii. enfin, compte tenu de la moindre ampleur d’InvestEU et de la fragmentation attendue de l’environnement de conseils, il sera essentiel de renforcer la coordination entre les programmes pour dégager des synergies et des gains d’efficacité. Le rôle de la plateforme de conseil InvestEU sera par conséquent déterminant pour mettre en commun une combinaison de savoir-faire financier et technique émanant de différentes sources de sorte à élaborer une réponse intégrée aux besoins des bénéficiaires tout au long du cycle des projets. Dans ce contexte, les canaux de distribution devront être optimisés, avec la conception de programmes de soutien qui pourraient être modulaires et évolutifs, en faisant éventuellement appel aux outils numériques.

La collaboration avec des partenaires externes, dont les BINPE, demeurera un élément central du modèle de prestation des services de conseil de la BEI et sera essentielle pour faire en sorte que les prestations aient la portée et la couverture voulues et qu’elles soient mises en œuvre avec efficacité sur le terrain. Dans l’UE, la Plateforme de conseil continuera de soutenir le développement des capacités de conseil au niveau local en s’appuyant sur la présence, les réseaux et la connaissance du marché de partenaires externes, même si ce mode de fonctionnement évolue naturellement à mesure que la transition s’opère entre la Plateforme et le programme InvestEU, dans le cadre duquel d’autres partenaires de conseil devraient venir s’ajouter à la BEI. L’accent sera de nouveau mis sur le renforcement des capacités pour mener à bien les transitions numérique et verte, l’objectif étant de s’appuyer sur ces capacités pour constituer une réserve de projets solides.

Hors de l’UE, les services de conseil sont une composante essentielle de la proposition de valeur de la BEI, qui est nécessaire pour soutenir la préparation de projets bancables et assurer une mise en œuvre efficace. Toutefois, pour renforcer encore le rôle de la BEI en matière de développement, il est admis que non seulement le volume mais aussi l’offre en matière d’assistance technique devront être accrus. Il est prévu davantage d’interventions en amont au niveau stratégique et politique, le développement du marché et le renforcement des capacités soutenant les objectifs de programmation de l’UE. Compte tenu de la crise actuelle, cette assistance comprendra généralement, selon la région, un soutien renforcé pour la préparation sanitaire (notamment dans les domaines de la protection civile, de la sécurité alimentaire ainsi que de l’eau et de l’assainissement), pour l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à leurs effets, ainsi que pour la résilience économique au sens large.

Les services de conseil devraient jouer un rôle important en encourageant la complémentarité entre les activités du Groupe BEI et la facilité pour la reprise et la résilience. Il est envisagé que l’offre de conseils prenne la forme d’un soutien aux États membres visant à évaluer les investissements et les aspects financiers des plans nationaux de résilience et de relance qu’ils envisagent, afin de calibrer les programmes d’investissement potentiels en fonction des sources de financement, d’examiner les options de mise en œuvre, y compris le rôle des instruments financiers, et d’optimiser la contribution du Groupe BEI. Une aide à la conception et à la mise en œuvre d’instruments financiers pourrait également être proposée, de pair avec un soutien à la sélection, à la préparation et à la mise en œuvre d’un projet lié à l’activité de financement du Groupe BEI.

Le [tableau 5](#) donne une indication de l’évolution attendue des services de conseil.

Tableau 5 – Activités de conseil

	2018 Montant réalisé	2019 Montant réalisé	2020 Prévisions	2021 Orientations	2022 Chiffres indicatifs	2023 Chiffres indicatifs	Moyenne 2021-2023
Nombre de nouvelles missions – À l’intérieur de l’UE	310	280	270	270	300	300	290
Nombre de nouvelles missions – À l’extérieur de l’UE	100	110	80	70	100	100	90
Nombre total de nouvelles missions	410	390	350	340	400	400	380
Coût d’investissement total estimé des projets soutenus (Mrd EUR)	45,0	40,0	35,0	35,0	40,0	40,0	38
Nombre d’opérations du Groupe bénéficiant de services de conseil	72	78	70	75	80	80	78

4. Viabilité financière

Collecte de ressources, relations avec les investisseurs et notes de crédit de la BEI

La note de crédit élevée de la Banque est le fondement de son modèle économique, qui repose sur la confiance des investisseurs à travers le monde. La BEI est notée AAA assortie de perspectives stables par les trois principales agences de notation (Fitch, Moody's, S&P).

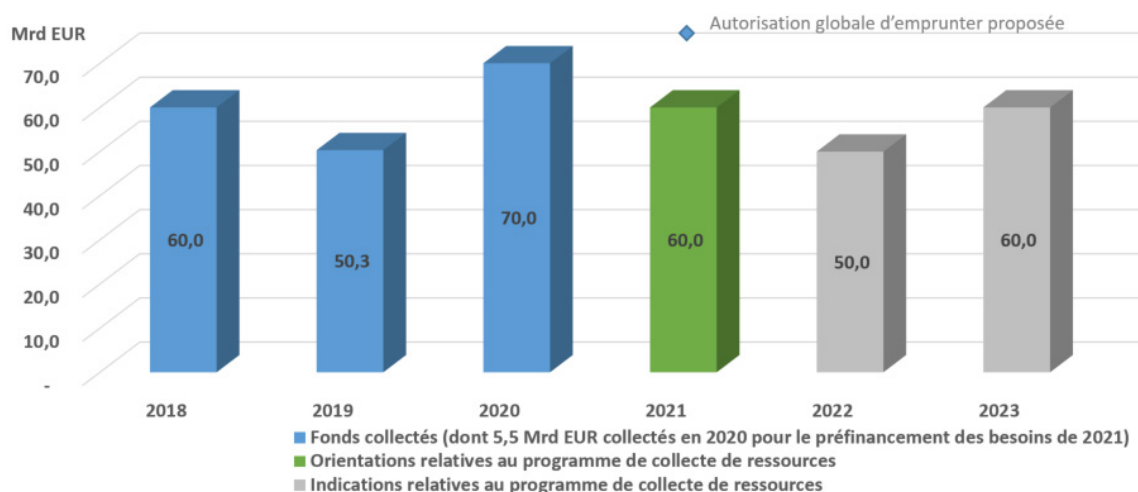
S&P et Fitch ont confirmé la note AAA assortie de perspectives stables, respectivement en février et en septembre 2020. Moody's a publié son analyse de crédit annuelle consacrée à la BEI début août 2020. Parmi les facteurs positifs qui soutiennent les notes de crédit figurent la robuste qualité de crédit du portefeuille de prêts, la tendance à la réduction du levier financier ainsi que l'accès aux opérations de refinancement de la BCE et la très bonne qualité de la gestion des risques.

Aux yeux des agences de notation, la réponse de la BEI au service des politiques face à la crise du coronavirus illustre le rôle de prêteur contracyclique que joue la Banque et met en lumière son importance pour les États membres de l'UE.

Certaines des agences de notation ont commencé à prendre en compte les aspects ESG dans leurs évaluations. S&P considère que la BEI a un rôle prescripteur concernant les normes environnementales, au vu de ses ambitions en matière d'action pour le climat et de sa nouvelle politique de prêt dans le secteur de l'énergie, lancée fin 2019. L'agence fait également référence aux techniques d'atténuation des risques employées par la Banque dans ses régions d'intervention à plus haut risque. Moody's ne retient dans son analyse que la gouvernance comme important facteur ESG de la qualité de crédit de la BEI, en faisant référence à ses pratiques solides et prudentes de gestion des risques.

Le programme de collecte de ressources reflète le volume d'emprunt nécessaire pour concrétiser les objectifs opérationnels présentés dans le Plan d'activité pour 2021. Au-delà des objectifs de prêt, les remboursements d'emprunts, les rentrées de fonds liées à des prêts, les estimations de paiements anticipés ainsi que d'autres flux pertinents sont également pris en compte dans la détermination des volumes de collecte de ressources. Il en ressort des prévisions pour les besoins d'emprunt annuels de 60 milliards d'EUR en 2021.

Graphique 3 – Évolution du programme d'emprunt (collecte de ressources) de la BEI



La stratégie de collecte de ressources de la BEI repose sur l'émission d'emprunts de référence de grande taille et liquides dans les principales monnaies, complétés par des émissions ciblées (classiques et structurées) généralement sur la base d'offres provenant du marché, la diversification des monnaies et des marchés ainsi qu'une composante solide et visible de produits de dette s'inscrivant dans l'optique du développement durable. L'EUR et l'USD restent les principales monnaies pour les émissions liquides dans des volumes importants et constituent le fondement du programme de levée de fonds, visant différents groupes d'investisseurs et différentes zones géographiques. Cette diversification a démontré son utilité dans le passé, en périodes de crise et de perturbation du marché, et elle sera à nouveau mise en œuvre en 2021.

La BEI continuera de jouer un rôle clé en tant qu'émetteur de nouvelles obligations indexées sur taux sans risque dans diverses monnaies. Tandis que l'émission de référence de la BEI liée au taux SONIA fait figure de modèle sur le marché, d'autres transactions à caractère innovant ont été menées plus récemment, dont une première émission obligataire de référence en USD liée à l'indice SOFR (1 milliard d'USD à 4 ans) lancée en mars 2020, en même temps que la première publication de l'indice par la Réserve fédérale. Le rôle de chef de file joué par la BEI dans l'harmonisation des normes du marché met en évidence sa capacité à orienter et à soutenir le développement du marché des capitaux, même à l'extérieur de l'Europe.

La BEI a également démontré sa résilience et son leadership dans la crise du coronavirus, puisqu'elle a été le premier émetteur supranational du segment SSA à lancer un emprunt de référence (de 3 milliards d'EUR à 3 ans) en pleine pandémie, montrant ainsi la voie aux marchés des capitaux en EUR afin qu'ils participent à la réponse face à la crise actuelle.

Pendant la pandémie, la demande pour des émissions vertes et durables de la BEI a augmenté : début septembre, le volume levé dépassait déjà celui enregistré pour l'ensemble de l'année 2019 et il s'établissait à 10,5 milliards d'EUR à fin 2020. En particulier, la BEI a lancé six obligations pour le développement durable (OpDD), pour un montant total de 3,5 milliards d'EUR (dans quatre monnaies), attirant l'attention sur les mesures d'urgence qu'elle a mises

en place pour lutter contre la pandémie de COVID-19, tout en élargissant les critères d'admissibilité au financement par le produit de ces obligations aux domaines directement liés à la lutte contre le coronavirus (équipements tels que les respirateurs, reconversion d'installations en unités de soins intensifs, amélioration de systèmes informatiques de diagnostic, etc.).

En 2019, la BEI a été le premier émetteur à avoir adapté la documentation de ses produits de financement axés sur la durabilité que sont les obligations climatiquement responsables (OCR) et les obligations pour le développement durable (OpDD) à la future taxinomie européenne des activités durables. La documentation des OCR et des OpDD autorise ainsi un élargissement graduel de l'admissibilité des prêts suivant l'évolution de la législation de l'UE, établissant un lien direct entre les grands objectifs de l'UE et les activités de collecte de ressources et de prêt de la BEI. En juin 2020, la BEI a annoncé sa décision d'élargir les critères d'admissibilité à un financement par le produit des OCR à plusieurs activités de prêt contribuant sensiblement à l'atténuation des changements climatiques : recherche, mise au point et déploiement de technologies innovantes à faible intensité de carbone, et réseaux et rames ferroviaires électriques et autres véhicules électriques de transports en commun terrestres. Puisque la taxinomie européenne des activités durables ne sera développée pour couvrir les objectifs de durabilité qu'au fil du temps, la BEI revoit actuellement ses propres définitions et critères de sélection des investissements dans l'esprit et la logique de la taxinomie, et elle fournira ainsi aux marchés des capitaux des références en matière de meilleures pratiques jusqu'à ce que cette taxinomie soit élargie aux domaines pertinents.

Le rythme des décaissements en faveur de projets admissibles à un financement via des OCR et des OpDD devrait s'accélérer dans les années à venir, comme le prévoit la Feuille de route de la banque du climat établie par la BEI et grâce à l'élargissement de l'admissibilité sectorielle. On peut donc également tabler sur une augmentation des émissions d'obligations « Climat » et « Développement durable » par la BEI. Les perspectives actuelles concernant la demande d'émissions obligataires vertes et pour le développement durable reflètent un vif intérêt des investisseurs et la BEI continuera de tenir compte des préférences de ces derniers et des besoins en matière de diversification des monnaies d'émission.

Gestion des risques

La contribution du Groupe BEI à la réponse de l'UE face à la crise trace une trajectoire nettement contracyclique et porteuse de croissance. Parallèlement, la Banque continue de veiller à ce que les niveaux d'activité soient financièrement viables dans le contexte opérationnel incertain et conformes à son modèle économique général, qui repose sur sa cote de crédit, notamment ses notes AAA/Aaa et son statut d'émetteur d'excellence sur les marchés des capitaux. Compte tenu des tensions que la pandémie de COVID-19 et ses répercussions négatives potentielles sur la qualité du portefeuille de prêts de la BEI pourraient faire peser sur les indicateurs de risque de l'institution, l'évolution des besoins en capital à court et plus long terme fait l'objet d'une surveillance étroite et d'une gestion prudente.

Planification financière

Les projections concernant l'évolution de l'excédent net de la BEI selon un scénario prudent de sortie de crise sont présentées dans le [tableau 6](#).

Tableau 6 – Excédent net de la BEI (avant provisions)

Mio EUR	2019	2020	2021
	Montant réalisé	Prévisions	Orientations
Excédent financier	3 183	2 857	2 565
Excédent net	2 332	1 857	1 458

Planification budgétaire

Tableau 7 – Budget d'exploitation total de la BEI pour 2021

Mio EUR	2020 Budget	2021 Budget
Revenus d'intermédiation et recettes administratives	1 571,3	1 560,1
Amortissements et charges d'exploitation	-1 034,5	-1 064,4
Couverture des coûts (Mio EUR)	536,9	495,6
Couverture des coûts (%)	152%	147%

Tableau 8 – Budget d'équipement total de la BEI pour 2021

Mio EUR	2020 Budget annuel	2021 Budget annuel	Budget pluriannuel restant au-delà de 2021
Total des dépenses d'équipement	80,0	131,6	213,3

5. Notre façon de travailler

S'appuyer sur le personnel et la réactivité de l'organisation

Le Comité de gestion de crise de la BEI est entré en action en février 2020, après l'apparition de la pandémie de COVID-19. Le Groupe BEI aligne ses décisions sur celles de l'État luxembourgeois ou de ses autres pays d'accueil et suit les dernières recommandations scientifiques, en particulier celles du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Le Groupe BEI a rapidement généralisé le télétravail de ses employés et a démontré sa capacité à agir de manière efficace dans des circonstances difficiles. Consciente des difficultés que ses employés risquaient de rencontrer sur le plan personnel, la BEI a mis en place plusieurs mesures supplémentaires de flexibilité, notamment en faveur des membres du personnel ayant de jeunes enfants. Ces mesures comprennent l'adaptation des conditions liées au congé parental, au congé pour raisons familiales et au travail à temps partiel. Les cadres de la BEI ont bénéficié de conseils et d'une formation sur la gestion d'équipes « virtuelles » afin d'assurer la continuité de l'activité tout en tenant compte des circonstances exceptionnelles individuelles.

Notre mode de fonctionnement actuel et les conditions de travail qui suivront la pandémie de COVID-19 ne seront pas les mêmes. Sur la voie d'une « nouvelle normalité », le Groupe BEI continuera d'accorder la plus haute priorité à la santé physique et mentale et au bien-être de ses employés.

La pandémie de COVID-19 et le confinement qui en a découlé ont aussi été particulièrement difficiles pour les **bureaux extérieurs** de la Banque, notamment dans le contexte de la gestion des relations institutionnelles avec les parties prenantes, de la collecte de renseignements de nature politique et économique, du soutien aux projets et de la promotion de la BEI. En temps normal, les activités des bureaux extérieurs dépendent des rencontres physiques avec les diverses parties prenantes, telles que les pouvoirs publics, les délégations de l'UE, les entreprises, les ONG et les médias. Il a donc fallu adapter les activités et organiser, à la place, des contacts virtuels réguliers.

Grâce à la mise en place de procédures semblables à celles appliquées à Luxembourg, les bureaux du Groupe BEI et les représentations de la BEI sont restés pleinement actifs et opérationnels tout au long de la période de confinement et de télétravail à temps plein. Les membres du personnel des bureaux extérieurs situés hors de l'UE, qui avaient presque tous été rapatriés plus tôt dans l'année, ont pu retourner sur leur lieu d'affectation.

Les bureaux extérieurs ont adapté leur façon de travailler aux circonstances, tout en restant aussi connectés, aussi visibles et aussi actifs que possible. Ils continuent de surveiller et d'analyser attentivement l'évolution de l'environnement local et restent en contact permanent avec le siège en cette période où le rôle moteur et le message de la banque de l'UE sont plus importants que jamais. Les bureaux extérieurs jouent aujourd'hui un rôle encore plus déterminant en apportant aussi un soutien pratique aux collègues établis à Luxembourg qui font face à des restrictions de déplacement et ont moins de possibilités d'interagir en personne avec les clients et les parties prenantes.

La mise en œuvre du **programme « Travailler ensemble »** est en cours, l'accent étant mis sur la culture, le leadership et la communication :

- I. La BEI a lancé un projet visant à définir un modèle de leadership et les qualités requises pour relever ses principaux défis dans le cadre de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat. Ces derniers mois, la Banque a également soutenu ses cadres face aux défis que pose un environnement de travail virtuel. Elle a rédigé un guide et proposé une série de formations, mettant à leur disposition les outils et les conseils pratiques nécessaires pour soutenir et encadrer leurs équipes dans un environnement virtuel.
- II. La communication interne est un autre domaine prioritaire, si l'on tient compte de la nouvelle norme de travail à distance.

Face à la crise du COVID-19, les **services informatiques et de numérisation des processus opérationnels** ont été particulièrement sollicités afin de garantir la poursuite des opérations de la Banque alors que quasiment l'ensemble du personnel et des consultants externes commençaient à travailler à distance. Les infrastructures et les dispositifs de sécurité en place ont permis de renforcer rapidement les capacités techniques (télécommunications, équipements et applications) peu avant le confinement. Ainsi, environ 4 500 connexions à distance et jusqu'à 7 000 vidéoconférences ou téléconférences quotidiennes ont pu être assurées sans difficulté technique majeure.

Au-delà des infrastructures de base, la crise a également donné une nouvelle impulsion aux efforts à accomplir pour le passage au numérique, plus particulièrement dans les domaines où les flux de travail manuels et les signatures sur papier étaient la norme. Plusieurs projets ont été accélérés afin de répondre aux besoins urgents, notamment un projet pilote de signature numérique qui permet la signature à distance de contrats de financement, de marché public et de garantie.

Les perspectives en matière de transition numérique et de stratégie informatique de la BEI ont évolué à la suite de la pandémie de COVID-19. Afin de pouvoir soutenir le nouveau mode de fonctionnement après la crise du COVID-19, il est crucial de maintenir des infrastructures de centres de données et des outils de collaboration solides et à jour, et de renforcer les capacités en matière de vidéoconférence. Les travaux relatifs au passage du « télétravail de masse durant la crise » à un modèle hybride intégrant télétravail et présence au bureau – ce que l'on appelle la « nouvelle normalité » – ont commencé. Ils portent sur l'élaboration de nouveaux modèles de travail avec une intégration accrue du numérique dans les tâches quotidiennes en tenant compte des politiques en matière de personnel, de lieu de travail et de mobilité.

Gouvernance

Depuis le début de 2020, la Banque poursuit la mise en œuvre des **réformes de gouvernance** définies dans le cadre du train de mesures concernant le remplacement de capital. Un groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'évaluation des propositions de financement a été mis en place au premier trimestre de 2020 et est actif depuis lors. Un rapport de synthèse sur la mise en œuvre des modifications en matière de gouvernance a été mis à la disposition du Conseil d'administration en juillet 2020.

Les services de la Banque ont entamé la **révision des codes de conduite** respectifs du Comité de direction et du Conseil d'administration au premier trimestre de 2020 et soumis des propositions au groupe de travail sur la gouvernance (GTG), au groupe de travail chargé de la fiscalité et de la conformité et au Comité d'éthique et de conformité. En outre, la Banque continuera de proposer des solutions pour améliorer le fonctionnement des instances dirigeantes de la Banque le cas échéant. Un examen de l'applicabilité des orientations révisées de l'ABE sur la gouvernance interne est notamment prévu en 2021.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les activités et la charge de travail de la Banque. Les services ont déployé des efforts considérables pour réduire au minimum les incidences sur le rythme de **mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité de vérification** dans son rapport annuel l'année dernière. La majorité de ces recommandations devraient être mises en œuvre conformément au calendrier. Le déploiement du modèle des trois lignes de défense en fait partie.

La gouvernance du Groupe BEI a été renforcée avec la création d'une **fonction Risque et conformité à l'échelle du Groupe**, supervisée par le chef de la gestion des risques Groupe, qui a été nommé et a pris ses fonctions au troisième trimestre de 2020. Le chef de la gestion des risques Groupe est chargé de superviser l'ensemble des risques et des activités de conformité à l'échelle du Groupe, et d'en rendre compte. La définition et la mise en place de cadres de gouvernance supplémentaires à l'échelle du Groupe sont en cours.

Conformité, transparence et responsabilité

En décembre 2019, le nouveau chapitre du Règlement du personnel relatif au règlement des différends et aux sanctions disciplinaires a été adopté et est entré en vigueur. Une nouvelle annexe des Dispositions administratives applicables au personnel de la Banque, qui concerne les procédures disciplinaires, est entrée en vigueur au même moment. Les **versions révisées du Règlement du personnel et des Dispositions administratives applicables au personnel de la Banque** sont appliquées depuis lors.

La procédure d'évaluation de l'applicabilité des **meilleures pratiques bancaires (MPB)** à la BEI en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) a été finalisée et approuvée par le Conseil d'administration de la BEI en juillet 2020, et les cadres de procédure pertinents sont en cours de mise à jour.

Les procédures opérationnelles pour l'application de la **politique JNC du Groupe BEI**, remplaçant l'ancienne procédure JNC, ont été approuvées par le Comité de direction de la BEI et sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2020. La transposition de ces procédures JNC dans les documents opérationnels internes sera achevée en 2021. La prochaine révision des procédures de mise en œuvre de la **politique de respect des sanctions du Groupe BEI** devrait elle aussi s'achever d'ici la mi-2021, de même que l'alignement du Groupe concernant l'application de la politique de respect des sanctions. Parallèlement aux deux initiatives, les efforts se poursuivront pour améliorer et harmoniser les clauses de protection des opérations au sein du Groupe BEI.

La promotion d'une solide culture de la conformité parmi les employés demeure l'une des grandes priorités du Comité de direction de la BEI. Afin de limiter autant que possible les risques de non-conformité, de manœuvres interdites et de réputation et de favoriser une solide culture de la conformité, le personnel et les organes de direction du Groupe BEI

poursuivent leur participation au **programme de changement en faveur d'une culture de la conformité**. À la suite de la mise à jour du Code de conduite du personnel du Groupe BEI et de la politique de signalement du Groupe BEI, entrée en vigueur en décembre 2019, les codes de conduite respectifs du Comité de direction et du Conseil d'administration de la BEI sont en cours de finalisation. Une formation en ligne sur l'éthique et l'intégrité au sein du Groupe BEI est en préparation sur la base de ces documents et les ateliers sur les obligations professionnelles devraient se poursuivre.

La **politique antifraude** a été révisée en 2020 pour intégrer les différentes évolutions de la législation européenne applicable, des politiques de la BEI ainsi que les enseignements tirés des enquêtes passées. La nouvelle politique, qui sera soumise au Conseil d'administration de la BEI pour approbation au début de 2021, rassemblera les politiques antifraude distinctes de la BEI et du FEI dans un même document à l'échelle du Groupe. La Banque a également mis en œuvre une nouvelle formation obligatoire en ligne sur la sensibilisation à la fraude et à la corruption.

À la suite de l'approbation, en novembre 2018, de la version révisée de la **politique de traitement des plaintes du Groupe**, des mesures importantes ont été prises pour clore les plus anciens dossiers hérités et résorber l'arriéré. Conformément à cette politique, les fonctions de médiation et d'enquête de la division Mécanisme de traitement des plaintes sont désormais clairement séparées. En outre, la division Mécanisme de traitement des plaintes renforce sa fonction de suivi en examinant systématiquement la mise en œuvre en temps utile des recommandations qu'elle adresse à la Banque. Les dossiers relatifs à des marchés relevant de projets financés par la Banque sont gérés par le Comité chargé du traitement des plaintes concernant la passation des marchés, qui est présidé par l'Inspecteur général.

Selon les recommandations de l'examen externe indépendant par des pairs dont a fait l'objet la division **Évaluation** de la BEI en ce qui concerne sa double mission de compte rendu et d'apprentissage, le mandat de la division sera mis à jour et remplacé par une nouvelle politique d'évaluation qui sera présentée au Conseil d'administration de la BEI pour approbation en 2021.

La **stratégie interne de la Banque en matière de diversité et d'inclusion** a été approuvée par le Conseil d'administration de la BEI en février 2018 et reste en vigueur jusqu'à fin 2021. Elle suit la même structure que la stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation économique des femmes et s'articule autour de trois piliers : protection, impact et investissement. Chaque pilier expose un objectif stratégique :

- I. **Protection** : la BEI prévient toute forme de discrimination et intègre la diversité et l'inclusion dans ses règles, ses politiques et ses procédures afin d'assurer au personnel des conditions de concurrence équitables en matière de recrutement, de rémunération et de promotion. La Banque met l'accent sur la mise en place des bonnes politiques de sorte à intégrer la diversité dans les principaux processus, comme la gestion de la performance et des talents et le recrutement. Les plans d'action des directions sont réexaminés tous les trois mois et comprennent des objectifs spécifiques visant à améliorer l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux de l'organisation.

À l'instar d'autres IFI comme la Banque mondiale, la BERD, le FMI et la BAsD, la BEI travaille en collaboration avec l'organisme international de certification des dividendes économiques pour l'égalité hommes-femmes (Economic Dividends for Gender Equality –

EDGE). EDGE est la principale méthodologie d'évaluation et norme de certification mondiale pour l'égalité hommes-femmes dans les entreprises. L'obtention de la certification EDGE ASSESS est l'un des succès de la stratégie de la BEI pour la diversité et l'inclusion en 2020. En 2021, nous commencerons à mettre en œuvre le plan d'action élaboré aux côtés de EDGE et à promouvoir les politiques, pratiques et mesures visant l'égalité hommes-femmes. La BEI soutient le FEI dans l'obtention de la certification.

- II. **Impact** : dans le cadre de plusieurs manifestations ciblées, la Banque créera et favorisera un environnement de travail plus inclusif, dans lequel tous les collègues se montrent respectueux envers les autres en étant à l'écoute de points de vue, d'idées et d'opinions différents. Les objectifs de diversité et d'inclusion sont une responsabilité collective qui incombe à l'ensemble de la direction. Tous les cadres de la BEI suivront une formation sur les préjugés inconscients en 2021. L'objectif général est de veiller à faire comprendre à tous les membres du personnel de la BEI comment des collègues aux profils divers peuvent exprimer leur personnalité tout entière au travail et mettre à profit leurs compétences complémentaires, donnant ainsi à chacun la possibilité de travailler au mieux de ses capacités.

En 2020, le bureau pour la diversité et l'inclusion a également mené une consultation auprès de plusieurs collègues handicapés et de leurs cadres, ainsi que d'agents qui prennent soin de membres de leur famille qui présentent un handicap. En 2021, nous mettrons en œuvre une série de mesures de sorte que chaque membre du personnel soit pleinement intégré sur le lieu de travail indépendamment du handicap et que la BEI devienne un employeur de choix pour les personnes handicapées.

- III. **Investissement** : la BEI reste attachée à développer les compétences des employés actuels et à recruter de nouveaux talents externes qui se distinguent par des capacités, des qualifications et des modes de pensée différents. La Banque met principalement l'accent sur l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux, avec le développement des talents internes, les processus d'examen des talents et le recrutement de profils plus divers grâce à des initiatives de communication stratégiques et à sa participation à des manifestations externes. Les avis de postes à la BEI encouragent les candidatures émanant de groupes sous-représentés, en mettant tout particulièrement l'accent sur les personnes en situation de handicap et en tenant compte de la représentation par pays. En 2021, nous collaborerons pour améliorer la proposition de valeur de la BEI en tant qu'employeur afin de démontrer l'offre unique que la Banque propose à ses employés.

Des objectifs de diversité ont été définis dans le contexte de la Stratégie 2018-2021 pour la diversité et l'inclusion, de sorte à porter à 33 % la part globale des femmes au niveau des fonctions de direction, à 40 % la part des femmes au niveau des fonctions d'encadrement de niveau supérieur et à 50 % la part des femmes au niveau des fonctions d'encadrement d'ici la fin de 2021. À fin juin 2020, la part globale des femmes au niveau des fonctions de direction s'établissait à 29,5 %, la part des femmes au niveau des fonctions d'encadrement de niveau supérieur à 34,7 % et la part des femmes au niveau des fonctions d'encadrement à 42,5 %. Les progrès accomplis font l'objet d'un suivi et d'un rapport au Comité de direction et au Conseil d'administration de la BEI sur une base annuelle.

Responsabilité d'entreprise

Le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) a invité la BEI à participer à une équipe de projet qui a été chargée, à l'initiative de la Commission, de mener les travaux préparatoires relatifs à l'élaboration d'éventuelles normes de l'UE en matière d'information non financière. Cette équipe a pour mission de formuler des recommandations sur la portée, le contenu et la structure possibles des futures normes en matière d'information non financière qui serviront aux entreprises européennes pour l'établissement de rapports périodiques mis à la disposition du public. L'équipe doit tenir compte de l'ensemble des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés à la durabilité, dans le droit fil de l'objectif global du Pacte vert pour l'Europe et du Programme 2030.

Il est de la plus haute importance pour la BEI d'associer la société civile et les associations concernées dans toutes ses activités de manière ouverte et transparente, car ce processus lui permet d'améliorer la qualité et la durabilité de ses activités et de renforcer sa responsabilité à l'égard des parties prenantes. Les activités de la BEI dans ce domaine sont conformes aux meilleures pratiques et s'inscrivent dans le cadre de l'obligation faite par le TFUE aux institutions et organes de l'Union européenne d'œuvrer dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture afin de promouvoir une bonne gouvernance et d'assurer la participation de la société civile.

La BEI s'emploie activement à entretenir un **dialogue continu avec la société civile** par l'organisation d'événements tels que la rencontre-débat annuelle avec le Conseil d'administration de la BEI, qui offre une occasion unique d'échange franc et ouvert entre la société civile et les instances dirigeantes de la Banque. Régulièrement, elle organise aussi d'autres séminaires de dialogue avec les parties prenantes sur des sujets qui présentent un intérêt tant pour elle que pour ses parties prenantes, ainsi que des consultations publiques sur ses principales politiques et stratégies et des réunions bilatérales avec des organisations de la société civile sur des questions spécifiques.

En 2020, la Banque a organisé un processus interactif de **dialogue avec les parties prenantes** sur la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat, ainsi qu'un séminaire de dialogue à l'échelle du Groupe, sur place et en ligne, afin de présenter son projet de révision de la politique antifraude du Groupe BEI et d'en débattre. La BEI prévoit prochainement trois consultations publiques. La première porte sur la politique de transparence du Groupe BEI et a débuté fin 2020. La deuxième consultation concernera le cadre environnemental et social de la BEI, qui comprend la Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale, ainsi que les dix normes environnementales et sociales qui constituent une traduction opérationnelle de ces principes. Enfin, la BEI révisera sa politique de prêt dans le secteur des transports.

Les investissements **environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** connaissent une évolution majeure. Pour les investisseurs, la question n'est plus vraiment de savoir si les critères ESG peuvent ajouter de la valeur à leurs stratégies, mais plutôt comment et où. Ainsi, le maintien d'un niveau élevé d'engagement et de dialogue avec les principaux organismes d'analyse sociale et environnementale et agences de notation extrafinancière devient d'autant plus important pour la Banque. La BEI se voit systématiquement attribuer les meilleures notes ESG pour sa catégorie par les principales agences internationales de notation ESG. Elle s'efforce de maintenir ce niveau élevé de reconnaissance à la fois par son

dialogue avec les agences ESG et par ses avancées dans des domaines à impact environnemental et social, tant sur le plan de ses opérations qu'en interne.

En décembre 2018, le Groupe BEI a mis en œuvre avec succès un système de gestion environnementale, conformément au **Système de management environnemental et d'audit (règlement EMAS)**. L'EMAS fournit un solide cadre pour aligner les objectifs stratégiques et opérationnels internes en matière d'environnement de manière à atteindre les objectifs fixés dans l'accord de Paris, en particulier le 6^e des six piliers et principes considérés par les banques multilatérales de développement (BMD) de concert comme essentiels à des fins d'alignement sur l'accord de Paris, ainsi que la définition et la mise en œuvre d'une méthodologie portant sur des objectifs alignés sur les connaissances scientifiques (initiative « Science Based Targets » ou iSBT⁷) dans le contexte de la Feuille de route de la banque du climat. Depuis son adhésion à l'EMAS, le Groupe BEI a passé avec succès deux audits de surveillance EMAS. L'audit de renouvellement de sa certification est prévu pour avril 2021. Exemples d'initiatives en cours :

- l'élimination des plastiques à usage unique d'ici fin 2020 ;
- la définition et la mise en œuvre d'objectifs alignés sur les connaissances scientifiques dans le contexte de la Feuille de route de la banque du climat ;
- la révision de la politique relative aux déplacements professionnels ;
- la finalisation et la mise en œuvre d'un plan de réduction poussée du gaspillage alimentaire ;
- planification pour l'après-COVID-19 :
 - mobilité,
 - télétravail,
 - planification du retour au bureau.

Depuis qu'il a commencé à mesurer ses **émissions de gaz à effet de serre (GES)** dues aux activités internes en 2007, le Groupe BEI ne cesse de diminuer ses émissions de GES par membre du personnel, avec à la clé une réduction de 54,7 % en 2019 (2007 : 11,95 t éq. CO₂/ETP, 2019 : 5,41 t éq. CO₂/ETP). En 2021, la BEI affinera ses objectifs stratégiques au niveau de l'organisation interne et déterminera des objectifs opérationnels conformes à la méthodologie iSBT pour 2025, dans le droit fil de la politique de l'UE à l'horizon 2025 et dans le cadre de la stratégie de la Banque et de ses politiques de prêt hors de l'UE dans le contexte de la Feuille de route de la banque du climat.

⁷ L'initiative Science Based Targets (iSBT) est le fruit d'une collaboration entre le Carbon Disclosure Project (CDP), l'Institut des ressources mondiales (WRI), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Pacte mondial des Nations unies, et fait partie des engagements de la coalition We Mean Business. Les objectifs visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont considérés comme alignés sur les connaissances scientifiques s'ils sont conformes aux efforts jugés nécessaires à l'aune des dernières données scientifiques en matière de climat pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site <https://sciencebasedtargets.org/>.

6. Conclusion

Le Plan d'activité 2021 du Groupe BEI arrive à un moment crucial pour l'Union européenne, alors que celle-ci doit faire face à deux crises majeures : la pandémie de COVID-19 et l'urgence climatique. Dans un tel environnement d'incertitude, le Plan d'activité présente de nouveau un horizon à un an, centré sur 2021, ainsi que des indications préliminaires pour 2022 et 2023.

Face à la pandémie de COVID-19, la réponse immédiate du Groupe BEI était destinée à avoir une incidence instantanée dans les États membres, qui comptent pour nombre d'entre eux parmi les pays les plus touchés, parallèlement à une réponse ciblée hors de l'UE. En pratique, le vaccin contre le coronavirus élaboré par BioNTech et Pfizer avec le soutien financier du Groupe BEI incite véritablement à l'optimisme. Il est néanmoins clair que la pandémie donnera lieu à une récession grave et généralisée à l'échelle mondiale, mais le Groupe BEI est prêt à soutenir la stratégie de relance de l'UE au moyen d'une réponse contracyclique vigoureuse, telle que décrite dans le présent Plan d'activité.

Alors que les rares ressources disponibles sont redirigées vers des mesures de relance pour l'après-COVID-19, l'urgence climatique nécessitera des investissements supplémentaires au cours des dix prochaines années. En effet, le Groupe BEI élabore la stratégie d'investissement climatique la plus ambitieuse de toutes les institutions financières publiques quelles qu'elles soient, et il continuera de se positionner comme un grand incubateur de financements et d'expertise dans le domaine du climat. En outre, la BEI coopérera étroitement avec d'autres institutions de l'UE pour mobiliser les autres et accompagner la transition de nos sociétés et de nos économies vers un avenir sobre en carbone.

Étant donné l'incertitude quant à l'évolution de la pandémie et à ses effets à plus long terme, 2021 sera une année de transition pour le Groupe BEI. Outre le déploiement du Fonds de garantie paneuropéen, le Groupe se prépare à appuyer la mise en œuvre du cadre financier pluriannuel 2021-2027 ainsi que de l'instrument de l'UE pour la relance, « Next Generation EU ». Il poursuivra son étroite collaboration avec les États membres, la Commission et toutes les institutions financières multilatérales et nationales de sorte que les financements et les services de conseil de la Banque ciblent les domaines et les marchés où les besoins d'investissement sont les plus aigus.

La Banque est déterminée à exécuter ses mandats, tout en renforçant et en faisant évoluer progressivement ses produits de dette relevant des activités spéciales en risques propres axés sur l'action en faveur du climat et le soutien à une reprise écologique et intelligente durable. À cet effet, elle continuera de remédier aux lacunes du marché et de cibler de nouveaux clients et de nouveaux marchés.

Bien que centré sur 2021, le présent Plan d'activité énonce certaines des autres ambitions du Groupe BEI pour la période de planification et au-delà, dans le but de soutenir la pertinence de la BEI à plus long terme. Il engage la BEI dans un ambitieux programme de prêt tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE, dans le respect d'un cadre financièrement viable à plus long terme. Ce programme est équilibré, y compris pour les activités du FEI, et il vise à générer un impact tangible et une réelle additionnalité.

La réponse européenne à la crise liée à la pandémie de COVID-19 et à l'urgence climatique peut ouvrir la voie à des changements sociétaux plus positifs, qui stimuleront la compétitivité de l'UE et renforceront son potentiel de croissance. Fort de son expérience sans égale en matière de financements et de services de conseil, le Groupe BEI est disposé à soutenir une reprise durable dans l'UE et la transition vers une économie verte et numérique dans les États membres.

7. Tableaux des indicateurs et statistiques adoptés pour le Plan d'activité 2021

Tableau A – Indicateurs de résultat du Plan d'activité 2021

	Unité	2019 Montant réalisé	2020 Prévisions	2021 Orientations	2022 Chiffres indicatifs	2023 Chiffres indicatifs	Moyenne 2021-2023
INDICATEURS RELATIFS À L'IMPACT ET À L'ADDITIONNALITÉ							
1 Total des décaissements (ressources propres)	Mrd EUR	47,5	47,0-56,0	47,0-57,0	47,0-58,0	46,0-58,0	46,7-59,3
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	43,7	41,5-50,0	42,0-51,5	42,0-52,5	41,0-52,5	41,5-52,2
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	3,8	5,5-6,0	5,0-5,5	5,0-5,5	5,0-5,5	5,0-5,5
2 Total des signatures (ressources propres)	Mrd EUR	61,8	63,0-66,0	63,0	63,0	63,0	63,0
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	54,9	54,0-57,0	55,3	55,3	55,3	55,3
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	6,9	8,0-9,0	7,7	7,7	7,7	7,7
3 Activités spéciales (à plus haut risque et en risques propres – FEIS compris jusqu'en 2020)	Mrd EUR	13,3	11,8-14,4	4,9	9,0	10,1	8,0-8,9
- à l'intérieur de l'UE	Mrd EUR	12,9	11,1-13,8	4,1	8,2	9,3	7,2-8,1
- à l'extérieur de l'UE	Mrd EUR	0,4	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
4 Activités avec partage des risques et mandats (dont FEIS / InvestEU, IVCDCI / FEDD+ à partir de 2021)⁽¹⁾	Mrd EUR	1,8	1,5	16,6-20,3	16,0	15,7	16,1-17,3
5 Valeur ajoutée (trois piliers) des projets approuvés dans l'UE (y compris AELE) : proportion des opérations approuvées dans les catégories les mieux notées⁽²⁾							
- Premier pilier : contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE	domaine hautement prioritaire/objectifs transversaux	%	92	91	s.o.	s.o.	s.o.
- Deuxième pilier : qualité et solidité du projet	bonne/excellente	%	94	95	s.o.	s.o.	s.o.
- Troisième pilier : contribution technique et financière de la BEI au projet	significative/élevée	%	46	55	s.o.	s.o.	s.o.
6 Valeur ajoutée (REM) hors UE : proportion des opérations approuvées dans les catégories les mieux notées⁽²⁾							
- Premier pilier : contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE	bonne/excellente	%	100	> 90	s.o.	s.o.	s.o.
- Deuxième pilier : qualité et solidité du projet	bonne/excellente	%	90	> 90	s.o.	s.o.	s.o.
- Troisième pilier : contribution technique et financière de la BEI au projet	significative/élevée	%	91	> 75	s.o.	s.o.	s.o.
INDICATEURS RELATIFS À LA VIABILITÉ FINANCIÈRE							
7 Rendement des fonds propres moins rendement notionnel des fonds propres	%	2,2	1,6	1,2	1,6	1,6	1,5
8 Coefficient d'exploitation⁽³⁾	%	31,4	31,5	38,7	36,9	39,4	38,3
INDICATEURS RELATIFS À « NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER »							
9 Mise en œuvre des plans d'action de l'AI	%	74	65	65	65	65	65
10 Mise en œuvre des recommandations de l'IG	%	73	50	55	55	55	55

⁽¹⁾ En fonction de la mise en œuvre des mandats au titre du prochain CFP.

⁽²⁾ En 2021, le nouveau cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact sera mis en œuvre parallèlement aux principaux indicateurs de résultat.

⁽³⁾ L'objectif de coefficient d'exploitation annuel est calculé sur la base des coûts budgétés. Les coûts non budgétés pris en compte dans les calculs ex post, notamment l'amortissement du déficit actuariel au titre des régimes de retraite et d'assurance maladie et d'autres provisions, sont exclus de l'objectif.

Tableau B – Plan d’activité 2021 – Objectifs de politique publique

		2019	2020	2021	2022	2023	2021 - 2023
		Montant réalisé ⁽¹⁾	Montant prévu ⁽¹⁾	Orientation ⁽²⁾	Chiffres indicatifs		Moyenne
Signatures (ressources propres) par objectif de politique publique ⁽³⁾							
Innovation, transformation numérique et capital humain	Mrd EUR	15,9	17,3 - 17,9	14,0	13,0	13,0	13,3
- à l’intérieur de l’UE		15,7	16,5 - 17,0	13,1	12,5	12,5	12,7
- à l’extérieur de l’UE		0,2	0,8 - 0,9	0,9	0,5	0,5	0,6
Financement des PME et des ETI⁽³⁾	Mrd EUR	15,9	20,0 - 21,0	16,0	16,0	16,0	16,0
- à l’intérieur de l’UE		14,2	16,8 - 17,6	14,5	14,5	14,5	14,5
- à l’extérieur de l’UE		1,7	3,2 - 3,4	1,5	1,5	1,5	1,5
Villes et régions durables	Mrd EUR	16,6	14,9 - 15,6	16,0	17,0	17,0	16,7
- à l’intérieur de l’UE		14,0	12,5 - 13,1	13,4	14,2	14,2	13,9
- à l’extérieur de l’UE		2,7	2,4 - 2,5	2,6	2,8	2,8	2,7
Énergies durables et ressources naturelles	Mrd EUR	13,4	10,6 - 11,7	17,0	17,0	17,0	17,0
- à l’intérieur de l’UE		11,0	9,0 - 9,6	14,3	14,1	14,1	14,2
- à l’extérieur de l’UE		2,4	1,6 - 2,1	2,7	2,9	2,9	2,8
Total des signatures à l’intérieur et à l’extérieur de l’UE	Mrd EUR	61,9	63,0 - 66,0	63,0	63,0	63,0	63,0
Signatures contribuant à la cohésion économique et sociale et à la convergence ⁽⁴⁾ (au sein de l’UE, de l’AELE et des pays préadhésion)	%	29,8	30,0	30,0	à confirmer ⁽⁴⁾		
Signatures contribuant à l’action en faveur du climat et à la durabilité environnementale ⁽⁵⁾ (total BEI)	%	34,4	35,0 - 37,0	35,0	39,0	43,0	39,0

⁽¹⁾ Les rapports officiels au titre du nouveau cadre relatif aux OPP débiteront en 2021. Les résultats pour 2019 et 2020 continueront d’être présentés selon le cadre actuel des OPP et une correspondance est établie avec la structure des nouveaux OPP aux fins du présent tableau.

⁽²⁾ Les orientations relatives aux objectifs Innovation, transformation numérique et capital humain, Financement des PME et des ETI, Villes et régions durables et Énergies durables et ressources naturelles sont toutes assorties de la fourchette de variation de +/-10 % associée aux orientations concernant le volume total des nouvelles signatures de prêt.

⁽³⁾ Hors chiffres pour le FEI (fournis dans le tableau C – Indicateurs de suivi).

⁽⁴⁾ Compte tenu de la définition élargie des régions en transition, le volume visé au titre de l’objectif de cohésion devrait être relevé dans le contexte du prochain document d’orientation sur les activités relevant de la cohésion, attendu mi-2021.

⁽⁵⁾ Les rapports officiels au titre du nouvel objectif transversal Action pour le climat et durabilité environnementale débiteront en 2021. Les chiffres relatifs à la durabilité environnementale au cours des dernières années ont été estimés sur la base d’éléments de l’OPP Énergies durables et ressources naturelles et ne peuvent être utilisés aux fins de l’établissement de rapports officiels.

Tableau C – Indicateurs de suivi du Plan d’activité 2021

		Unité	2019 Montant	2020 Prévisions	2021 Orientations
INDICATEURS RELATIFS À L’IMPACT ET À L’ADDITIONNALITÉ					
1	Total des signatures du Groupe BEI	Mrd EUR	72,2	78,7	94,4
	- dont signatures au titre de mandats	Mrd EUR	29,4	32,3	46,0-49,7
2	Signatures du FEI au titre de mandats BEI	Mrd EUR	1,7	3,0	1,5
	- Mandat ressources en capital-risque	Mrd EUR	1,0	1,0	1,0
3	Montant estimé des investissements au titre du FEIS facilités par le Groupe BEI	Mrd EUR	99,3	96,0	s.o.
	- Volet Infrastructures et innovation	Mrd EUR	44,4	50,0	s.o.
	- Volet PME	Mrd EUR	54,9	46,0	s.o.
4	Nombre total de nouvelles missions de conseil	#	390	350	340
	Nombre de nouvelles missions – À l’intérieur de l’UE	#	280	270	270
	- dont via la Plateforme européenne de conseil en investissement	%	20	s.o.	s.o.
	Nombre de nouvelles missions – À l’extérieur de l’UE	#	110	80	70
5	Coût d’investissement total estimé des projets bénéficiant de services de conseil	Mrd EUR	40	35	35
6	Nombre d’opérations du Groupe bénéficiant de services de conseil	#	78	70	75
INDICATEURS RELATIFS À « NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER »					
7	Diversité et inclusion				
	Femmes à des postes d’encadrement supérieur(fonctions SC/8&9 et C/7)	%	30	30	s.o.
	Femmes au grade D/6	%	33	35	s.o.
	Femmes au grade E/5	%	42	42	s.o.

Tableau D – Statistiques

	Unité	Données réelles en fin d'exercice										Janvier à septembre 2020
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
IMPACT ET ADDITIONNALITÉ												
Impact macroéconomique des activités du Groupe BEI en Europe												
Impact économique sur l'emploi – à court terme (après 5 ans)	Nbre (milliers)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1230	1 200	1 020	1 140	s.o.
- à long terme (après 20 ans)		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	670	630	590	700	s.o.
Impact économique sur le PIB – à court terme (après 5 ans)	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1,2	1,1	0,9	1,1	s.o.
- à long terme (après 20 ans)		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,8	0,7	0,7	0,8	s.o.
Opérations approuvées (ressources propres)												
- Nombre d'opérations approuvées	#	401	323	364	421	451	419	453	516	446	436	310
- Volume des opérations approuvées	Mrd EUR	82	53	62	77	90	94	74	83	62	57	52
Nombre d'opérations signées (ressources propres)												
	#	434	424	387	484	485	435	517	520	475	546	251
Nombre de décaissements												
Montant moyen du projet	Mio EUR	164	142	133	146	157	177	144	132	114	113	135
Pourcentage de nouvelles contreparties												
	%	s.o.	s.o.	42	42	46	49	52	57	56	54	45
Opérations BEI signées au titre de mandats (ressources propres)												
	Mrd EUR	7,3	4,7	7	7,7	7,1	10,3	17	19,3	19,7	19	7
Opérations BEI signées au titre de mandats (ressources de tiers)												
	Mio EUR	609	988	984	706	843	661	525	1037	1 342	1 357	375
VIABILITÉ FINANCIÈRE												
Stock de prêts non décaissés												
Dans l'UE	Mrd EUR	91	87	82	95	101	106	113	114	108	115	104
Hors de l'UE	Mrd EUR	s.o.	69	63	75	79	83	89	91	86	90	79
	Mrd EUR	s.o.	18	19	20	22	23	24	23	22	25	25
Bilan												
- Portefeuille de prêts	Mrd EUR	360	395	413	428	449	457	455	454	450	447	448
- Emprunts à moyen et long terme	Mrd EUR	344	382	412	422	437	453	449	430	445	438	431
- Total de la trésorerie	Mrd EUR	21	19	38	55	40	44	47	46	65	61	57
Encours brut des prêts dépréciés individuellement en % des prêts signés												
	%	0,09	0,08	0,25	0	0	0,28	0,27	0,24	0,28	0,32	0,36
« NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER »												
Total ETP												
	#	1 761	1 880	1 912	2 037	2 179	2 431	2 765	3 081	3 296	3 439	3 347
- Cadres		1248	1344	1369	1469	1584	1785	2047	2316	2 522	2 662	2 610
- Fonctions d'exécution		513	536	543	568	595	646	718	765	774	777	737
Nombre d'allégations recevables reçues par l'IG (dont plaintes)												
	#	130	141	145	149	164	163	204	251	278	288	188
- Nouvelles plaintes recevables reçues par le Mécanisme de traitement des plaintes et par le Comité chargé du traitement des plaintes (**)		48	46	52	57	48	49	84	102	94	60	66
- Nouvelles allégations de manœuvres interdites reçues par la division Enquêtes sur les fraudes		82	95	93	92	116	114	120	149	184	228	122
Nombre de plans d'action à haut risque de l'AI ouverts												
	#	10	14	7	7	12	8	25	14	33	21	16
Cybersécurité – % de PIR situés dans des limites acceptables												
	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	11	50,0	66,0	100,0
Solutions informatiques pour l'activité : continuité contre changement												
Changement												
	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	14	22,0	23,0	28,0
Continuité												
	%	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	86	78,0	77,0	72,0
Bâtiments : continuité contre changement												
Changement												
	%	19,1	27,5	16,2	38,8	41	42,3	22,2	8,6	6,0	4,0	4,9
Continuité												
	%	80,9	72,5	83,8	61,2	59,0	57,7	77,8	91,4	94,0	96,0	95,1

(*) Veuillez noter qu'il est possible que les chiffres diffèrent de ceux publiés dans les rapports sur les résultats de fin d'exercice en raison d'ajustements apportés aux opérations après la fin de l'exercice (par exemple restructurations, annulations, augmentation des montants des prêts).

(**) Comité chargé du traitement des plaintes (depuis septembre 2020).

Plan d'activité 2021 du Groupe BEI



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
☎ +352 4379-22000
www.eib.org – ✉ info@eib.org